

Mémoire de recherche

Sous l'intitulé:

**Étude des programmes d'aide aux PME des gouvernements fédéral et québécois établis
suite à la crise de la Covid-19**

Présenté par: Kenza Benyahya

Université d'Ottawa

Remerciements :

Ce mémoire est l'aboutissement de beaucoup de discipline et de sacrifices. Je suis très fière d'avoir réussi cette épreuve, que je considère parmi les plus pointilleuses auxquelles j'ai fait face durant ma vie. Je souhaite ainsi remercier chaleureusement de nombreuses personnes qui m'ont permis de compléter et pouvoir remettre ce travail.

En premier lieu, je voudrais adresser toute ma reconnaissance à mon encadrant, le Professeur Leblond, qui a guidé mon mémoire. Je lui exprime mes sincères remerciements pour son aide, sa disponibilité, sa confiance, sa patience, ainsi que ses précieux conseils. Sa rigueur et sa supervision m'ont stimulé afin de pouvoir persévérer et me surpasser. Il est un facteur clé dans la réalisation de ce mémoire, A travers nos nombreuses rencontres, j'ai pu approfondir mes connaissances, réaligner mes idées et rendre ce mémoire ce qu'il est aujourd'hui.

J'adresse aussi des remerciements à Patricia Fortier, professionnelle en résidence à l'ESAPI. Sa passion, sa disponibilité et son enthousiasme à soutenir les étudiants doivent être soulignés. Nos discussions animées et ses multiples conseils, ont constitué une aide inestimable.

Je remercie aussi mon fils, pour avoir été ma source de motivation première et à qui je dédie cette réussite. Sans oublier d'exprimer ma profonde gratitude à mes parents qui me réservent toujours amour, compréhension et m'ont apporté un appui inconditionnel durant mes études. Je ne peux passer outre ma reconnaissance envers mon mari pour son écoute, sa confiance en moi et son soutien constant lorsque ma motivation me faisait défaut.

Je remercie aussi ma grand-mère et mon frère, pour leurs tendresse et encouragements.

Table des matières :

Abréviations et Acronymes :	4
Résumé du mémoire :	5
Introduction :	7-11
<u>Section 1 : ÉTAT DES LIEUX DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) CANADIENNES AVANT ET APRÈS LA COVID-19</u>	11-16
1.1 La situation économique des PME au CANADA avant la pandémie de la COVID-19	17-24
1.2 L'impact de la pandémie sur les PME au début de la crise	24-25
1.3 Présentation des dispositifs et programmes d'aide comme solution pouvant pallier aux problèmes suscités par la pandémie de la Covid-19	
1.3.a Les objectifs économiques et sociaux des différents programmes des gouvernements	25-26
1.3.b Les principaux programmes québécois	26-27
1.3.c Les principaux programmes fédéraux	27-30
<u>Section 2 : ÉTUDE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES QUÉBÉCOIS ET FÉDÉRAUX D'AIDE AUX PME</u>	
2.1 Description et analyse des programmes	
2.1a Le cas du gouvernement québécois	31-33
2.1.b Le cas du gouvernement fédéral canadien	33-35
2.2 Présentation des similarités et différences des programmes des deux paliers de gouvernement	
2.2.a Les points de convergence	35-38
2.2.b Les points de divergence	38-41
<u>Section 3 : LEÇONS ET RECOMMANDATIONS TIRÉES DES DEUX PROGRAMMES</u>	41-45
Conclusion.	45-47
Bibliographie	48-55

Abréviations et acronymes :

PME : Les petites et moyennes entreprises

CAQ : Coalition Avenir Québec

ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

PIB : Produit intérieur brut

FCEI : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

PACTE : Le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises

PAUPME : L'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

AERAM : l'aide aux entreprises en régions en alerte maximale

CUEC : Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

SUCL : Subvention d'urgence du Canada pour le loyer

SSUC : Subvention salariale d'urgence du Canada

PCE : Programme de crédit aux entreprises

AUCLC : Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial

SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

DEC : Développement économique Canada pour les régions du Québec

FARR : Fonds d'aide et de relance régionale

Résumé du mémoire

En janvier 2020, la pandémie de la Covid-19 a frappé la planète et affecté l'économie mondiale. Au Canada et au Québec, les PME ont été particulièrement touchées par cette crise de par leur importance au sein de l'économie. L'idée de ce mémoire est d'étudier l'impact de la pandémie sur les PME, ainsi qu'examiner l'envergure des programmes d'aides qui ont été créés par les gouvernements fédéral et québécois pour les aider, et ce, pour déterminer la coordination entre les deux gouvernements pour ce qui est des mesures d'aides destinées aux PME et établies pour faire face aux conséquences de la pandémie.

Il y avait des répercussions notables de la crise sanitaire sur les PME telles que les baisses de revenus importants dues aux fermetures fréquentes, les licenciements et la hausse de l'endettement. Ainsi, la mise en place de programmes d'aides à ces entreprises était cruciale. Les dispositifs établis par le gouvernement fédéral canadien et québécois ont été importants, hâtifs et onéreux. Il s'agissait de programmes qui visaient à soutenir les PME pour leur permettre de continuer d'exister, à travers un financement d'urgence pour leur fonds de roulement et des prêts notamment pour pouvoir garder leurs employés, payer leurs loyers, etc.

Lors de l'établissement de ces mesures, il y avait une coordination entre les gouvernements pour ce qui est de la rapidité d'agir. Cette collaboration s'est traduite d'ailleurs lors de la bonification du programme fédéral AUCLC par le Québec. Cependant, nous avons pu étudier les limites de cette collaboration, puisque chaque gouvernement structurait ses programmes différemment pour ce qui est des critères d'admissibilité, par exemple. En plus, le gouvernement fédéral était plus en charge de par sa responsabilité de juridiction économique et avait donc plus de moyens. Nous avons aussi compris que ces aides fédéral et québécoises, bien qu'elles étaient essentielles et ont

permis d'éviter les faillites et faire grimper le taux de chômage, ont tout de même énormément alourdi la dette des PME.

Par conséquent, nous considérons qu'il est important d'anticiper l'avènement de telles crises, en préparant les PME à priori à ces situations, et ce, à travers un appui coordonné des deux gouvernements. De ce fait, nous estimons qu'il faut aussi s'assurer d'avoir une conformité entre les dispositifs d'aide de chaque gouvernement en prenant bien évidemment en compte les spécificités régionales, afin d'être sur la même lignée et d'éviter un chevauchement ou des exclusions de certaines PME des mesures adoptées. Finalement, la mise en place de ces mesures d'aide devrait prendre en compte les possibles impact de ces dispositifs une fois les crises passées et les programmes terminés tels que leur endettement, d'où l'importance d'un accompagnement post-crisis.

Introduction

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la pierre angulaire du tissu entrepreneurial canadien et le centre névralgique de son économie, et ce, aux niveaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Elles sont le levier du développement social et économique (Boutafrouf, 2021). C'est pourquoi de nombreux programmes et dispositifs d'aide sont mis en place pour soutenir le développement local, régional et international de ces entreprises.

En ce sens, il faut distinguer les programmes fédéraux de ceux provinciaux qui s'interposent le plus souvent et génèrent des confusions quant à leur pertinence. En effet, dans le Budget 2022, le gouvernement canadien a consolidé son cadre d'intervention en la matière par la proposition de nouvelles mesures dédiées aux PME afin de promouvoir leur croissance, leur innovation et leur compétitivité (Ministère des finances du Canada 1, 2022). En réalité par le soutien des PME, il est possible de les propulser sur le devant de la scène dans une économie globalisée changeante et en profonde mutation (technologique, managériale et digitale surtout) comme étant des acteurs de référence dans leurs domaines d'activités stratégiques (Ministère des finances du Canada 1, 2022). Dans cette optique, les programmes d'aide aux PME peuvent être appréhendés comme vecteur de changement et de résilience aux diverses contraintes contextuelles et conjonctures économiques qui leur sont défavorables.

L'avènement et la perdurance de la pandémie de la Covid-19 n'est qu'emblématique de l'incertitude caractérisant l'économie du 21^{ème} siècle où se multiplient les bouleversements majeurs, notamment les révolutions et les mutations survenues dans la sphère économique (la révolution numérique et la transformation digitale de l'économie, les nouveaux paradigmes économiques axés sur des modèles d'affaires novateurs et performants), mais aussi les crises successives (par exemple, la crise financière de 2008-2009 et la guerre russo-ukrainienne).

Dans cette perspective, la crise sanitaire de la Covid-19 en est un exemple emblématique dans la mesure où elle a impacté tous les aspects de la vie des Canadiens, notamment tous les secteurs d'activités et a créé de nouveaux défis aux petites et moyennes entreprises canadiennes tels que des baisses de revenus importants à cause des multiples confinements. Mais aussi une hausse d'endettement pour ces entreprises qui ne parvenaient plus à « couvrir leurs coûts d'exploitation à la suite d'un manque à gagner causé par la COVID-19 » (Statistique Canada 2, 2020), venant s'ajouter aux difficultés auxquelles elles étaient déjà confrontées avant la pandémie, notamment le manque de budget et le manque de maturité numérique.

En effet, la pandémie a démontré le rôle central des programmes et dispositifs d'aide aux PME dans la dynamisation de l'écosystème entrepreneurial en place face à la pluralité des enjeux sectoriels et des urgences économiques. Puisque les PME dépendent fortement de la dynamique du marché international et de la présence des possibilités et des opportunités pouvant être traduites par des avantages concurrentiels ou comparatifs, l'état actuel des choses fait surgir de nouvelles questions liées essentiellement aux programmes et dispositifs d'aide aux PME lors de la crise planétaire du Covid 19.

La crise sanitaire a redéfini les contours de l'économie et les nouveaux enjeux des PME en matière de dispositifs d'aides ciblés face à la pluralité des enjeux sectoriels et des urgences économiques en nous démontrant la nécessité de diversifier les programmes et les dispositifs d'aide. Pour saisir la complexité et la pertinence des mesures mises en place pour consolider la performance globale de ces entreprises, il est nécessaire de comprendre le contexte de leur mise en place, la structure des programmes et les différentes approches liées à leur implémentation. Étant donné que l'impact de la crise sanitaire varie d'un secteur à l'autre, avec une forte baisse d'activités et de rentabilité des entreprises de prestations de services, il fallait déployer des

mesures adaptées, tant au niveau fédéral que provincial.

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons au contexte spécifique de la mise en place des dispositifs d'aide aux entreprises en pleine crise sanitaire et financière, ainsi qu'à la manière avec laquelle ils ont été créés suite à la pandémie, notamment leur structure, ce qui nous permettra de comparer les différentes approches utilisées par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial québécois. Le choix du gouvernement du Québec réside dans le fait que les questions de nature locale sont traitées au niveau de la province et que certains secteurs relèvent uniquement de la juridiction provinciale. De plus, une comparaison entre les programmes fédéraux et québécois est intéressante puisque les partis au pouvoir dans chaque gouvernement sont opposés. En effet, au niveau fédéral, nous avons un gouvernement libéral alors qu'au niveau du Québec le parti dirigeant est la Coalition Avenir Québec (CAQ), un parti nationaliste de centre-droit (France 24, 2018). Cela risque donc d'avoir un impact sur les approches utilisées pour la mise en place des dispositifs d'aide aux PME durant la crise sanitaire de la Covid-19.

Le gouvernement fédéral canadien et celui québécois sont un véritable terrain d'expérimentation susceptible d'apporter des réponses pratiques quant à la structuration et la mise en place de tels programmes et dispositifs lors de la pandémie. En s'y appuyant, la problématique de notre recherche s'articule ainsi: **Décrire et comparer les programmes d'aide aux PME établis suite à la pandémie de la Covid-19 par les gouvernements fédéral et québécois.** Notre recherche vise à examiner les répercussions de la crise sanitaire sur les PME ainsi qu'à étudier l'importance des dispositifs d'aides octroyés aux PME par les différents gouvernements. L'objectif de ce mémoire est de déterminer si les programmes fédéraux et québécois étaient complémentaires ou se faisaient concurrence, réduisant ainsi leur efficacité. En d'autres mots, les gouvernements fédéral

et québécois ont-ils coordonner leurs efforts dans le cadre des différents programmes d'aide aux PME qu'ils ont mis en place en réponse à la pandémie de la Covid-19 ?

Par rapport à la structure de notre mémoire, la démarche est la suivante: nous allons commencer par établir un état de lieux afin de comprendre les enjeux liés à la mise en place des programmes d'aide aux PME par les gouvernements québécois et fédéral lors de la crise sanitaire de la Covid-19. L'idée est de se pencher historiquement afin de connaître la situation économique des PME au Canada et au Québec avant la pandémie du COVID-19, ainsi que l'impact de cette dernière sur ces entreprises. Ensuite, nous allons analyser à travers l'état des lieux les différents programmes établis lors de la pandémie afin de les comparer. Il s'agit de la deuxième partie qui traite de l'ossature du sujet: La comparaison des différents programmes québécois et fédérales d'aide aux PME, ce qui nous permet d'identifier les approches adoptées par chacun des gouvernements lors de la mise en place de ces programmes afin d'expliquer les similarités et les différences entre eux. L'objectif est de déterminer s'il existait ou non une coordination intergouvernementale. Finalement, nous tirons les leçons de cette étude et proposons certaines recommandations.

L'importance du sujet traité résulte dans plusieurs facteurs. Tout d'abord, il s'agit d'une question importante du point de vue des ressources. En effet, une telle étude nous permet de voir s'il y a eu ou non un certain gaspillage des ressources lors de la mise en place des programmes d'aide, par exemple, si les programmes des différents gouvernements sont complémentaires ou se font concurrence. De plus, la revue de la littérature ainsi constituée représente un véritable cadre de référence pour les futurs chercheurs intéressés par la thématique abordée dans ses différentes déclinaisons et sous des angles toujours plus novateurs que le nôtre. Par ailleurs, notre recherche est aussi utile aux gouvernements lors de prochaines structurations de programmes d'aide aux

PME, puisque nous fournirons des recommandations afin d'améliorer la réponse des deux gouvernements lors de la prochaine crise sanitaire. Finalement, ce travail nous permet de voir l'impact de la politique sur l'économie : si une différence d'approches est liée au fait d'avoir des partis politiques opposés à la tête de chaque gouvernement.

Section 1 : ÉTAT DES LIEUX DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) CANADIENNES AVANT ET APRÈS LA COVID-19

Les petites et moyennes entreprises sont l'épine dorsale de l'économie canadienne et québécoise. Elles représentent un moteur de croissance de l'économie permettant la création d'emplois (La Banque Mondiale, 2016) . Elles détiennent également des compétences d'innovation, d'entrepreneuriat et permettent aussi d'encourager le processus de conception des produits et services, l'efficacité et la compétition sur les prix (Bayraktar, 2020).

En effet, dès que des individus se procurent des biens et services auprès des PME, l'activité économique locale connaît un rebond économique que ce soit de manière directe ou indirecte, à travers notamment l'accroissement des recettes fiscales et la création d'emplois (Engidaw, 2022). Ces PME sont importantes pour différents aspects. Par exemple, elles peuvent agir en tant que fournisseur aux grandes entreprises en leur procurant des pièces et des matières premières, ou plutôt en étant distributeur et en vendant leurs articles. Elles permettent aussi de prévenir que les grandes entreprises forment un monopole (Bayraktar, 2020). À part les avantages économiques, les PME ont des caractéristiques spécifiques différentes des grandes entreprises qui les rendent donc importantes au sein de leur localité. En effet, elles sont plus proches de leurs clients, en étant plus flexibles, et sont la plupart du temps engagées dans des initiatives de charité de leur communautés (Engidaw, 2022). De plus, ces dernières années, beaucoup de PME se sont

engagées aussi pour ce qui est de la prestation des services publics et le développement durable (La Banque Mondiale, 2016).

Dans cette partie, nous allons discuter de la situation des PME au Canada et au Québec avant la pandémie, ainsi que l'impact de cette dernière sur ces entreprises, ce qui nous permettra de présenter par la suite les différents dispositifs et programmes d'aide qui ont été proposés comme solution par les différents gouvernements pour y faire face.

1.1 La situation économique des PME au CANADA avant la pandémie de la COVID-19

Nous allons commencer par aborder la situation des PME au Canada et au Québec avant la crise de la Covid-19 en présentant leur structure ainsi que leur apport pour la croissance et le développement de l'économie québécoise et canadienne. Il est important de connaître leur rôle au sein de l'économie pour mieux pressentir l'impact de la pandémie. Pour ce faire, nous allons présenter quelques statistiques.

Sur le plan international, avant même le début de la pandémie, l'année 2019 était déjà une année compliquée sur le plan économique mondiale. En effet, il y avait, entre autre, l'implémentation du Brexit et les différents défis concernant les politiques de commerce entre la Chine et les États-Unis. C'est pourquoi les perspectives de la croissance économique mondiale pour cette année-là étaient à 2,9 %, ce qui représentait le plus bas niveau depuis la récession de 2008-2009. La performance planétaire pour ce qui est de l'investissement et du commerce à quant à elle un peu régressé ou stagné (Affaires Mondiales Canada, 2022). Le Canada, comparativement au reste du monde, a eu une bonne croissance : hausse de 2,2 % sur les exportations des biens et des services par rapport à 2018, soit 729 milliards de dollars en 2019 (Affaires Mondiales Canada, 2022).

Cependant, le niveau du commerce au Canada était plus bas en 2019 par rapport à la moyenne de

la décennie passée (Affaires Mondiales Canada, 2022).

Pour ce qui est des entreprises, il faut savoir tout d'abord que d'après Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2021), une entreprise est définie par rapport au nombre de salariés payés. Les entreprises indéterminées et les travailleurs autonomes ne sont pas perçus comme ayant des salariés payés, ils ne sont donc pas inclus pour les fins de ce mémoire. De plus, d'après Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2021), une PME est un établissement commercial dont le nombre d'employés rémunérés se situe entre 1 à 499, les petites entreprises détiennent entre 1 à 99 salariés et les moyennes entreprises entre 100 et 499 salariés.

Afin de connaître l'état des PME avant la pandémie, il faut recueillir l'information sur le nombre de PME canadiennes et québécoises existantes avant la crise sanitaire. Au Canada, en décembre 2019, il y avait 1,2 million de petites entreprises, ce qui constitue 97,9 % du nombre total d'entreprises; le nombre de moyennes entreprises quant à lui avoisinait 22 905, soit 1,9 % du total des entreprises du pays (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Pour ce qui est du nombre de salariés pour chacune des catégories des entreprises, les petites entreprises avaient 8,4 millions d'employés en 2019, ce qui représentait 69,9 % de la main-d'œuvre totale du secteur privé du pays (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Pour ce qui est des moyennes entreprises, il y avait 2,4 millions de personnes qui y travaillaient la même année, ce qui représente 19,6 % de la main-d'œuvre privée (Gouvernement du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Les PME comptaient pour 90 % de l'emploi au sein du secteur privé et plus de 99 % des établissements commerciaux canadiens. Elles constituaient plus de 50 % du PIB canadien et

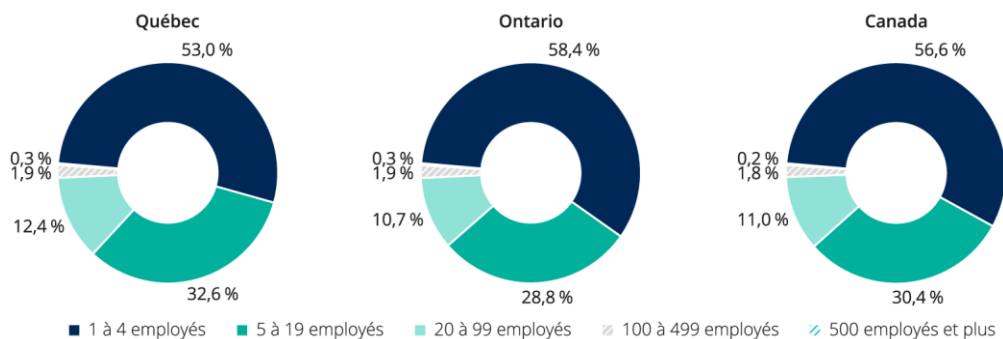
contribuaient à une hausse de plus de 60 % de l'emploi lors des 5 dernières années (Perevalov, 2021). Statistiquement, l'importance des PME au Canada se caractérise aussi par le fait, qu'entre 2014 et 2019, « les petites entreprises ont contribué à 35,8 % de la croissance nette de l'emploi au sein de secteur privé, pour les moyennes entreprises cela représente 25.4 % » (Innovation, Science and Economic Development Canada, 2020).

Par rapport à la longévité des PME au pays, il est estimé qu'en moyenne 35,1 % des PME créées au sein du secteur de la production ont perduré pas moins de 16 ans, alors que pour celles dans le secteur des services cela représente 29,6 % (Innovation, Science and Economic Development Canada, 2020).

Il est aussi important de noter que les PME sont les gardiennes des relations commerciales du Canada. En effet, plus de 97 % des exportateurs ont moins de 500 employés, bien que cela varie dépendamment des industries (Perevalov, 2021). Il faut aussi savoir qu'au Canada dans six secteurs industriels les PME sont la cause de plus de 90 % du travail (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Pour les services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, le chiffre est à 93,5 %, c'est le même chiffre pour les services aux entreprises (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Pour le secteur de la construction, cela représente 96,1 %; pour le commerce de détail et de gros, il s'agit de 96,3 % ; pour les services de restauration et d'hébergement, le chiffre est de 98 %; pour d'autres services hormis les administrations publiques, il s'agit de 99 % (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). Finalement, pour l'agriculture, le chiffre est de 100 % (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2019). La figure ci-dessous est représentative du nombre d'entreprises avec salariés au Canada, au Québec et en Ontario selon la tranche

d'effectif, en décembre 2019. Au Québec, le chiffre d'entreprises actives ayant des salariés étaient de 268 797 en décembre 2019, pour tout le Canada, ce chiffre était de 1 311 397 (Statistique Canada 1, 2021).

Graphique 1 : Figure du nombre d'entreprises avec salariés au Canada, au Québec et en Ontario selon la tranche d'effectif, en décembre 2019.



Source : Statistique Canada, Tableau 33-10-0222-01 – Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2019. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (Institut de la Statistique Du Québec, 2020).

Pour ce qui est de la situation des PME au Québec avant la pandémie, il faut savoir que juste avant la crise de la Covid-19 en 2019, le bulletin Science, technologie et innovation, publié par l'Institut de la statistique du Québec, a révélé que presque l'ensemble des compagnies québécoises étaient des PME (99,8 %), dont 53 % avaient moins de cinq employés.

Au Québec, ce sont les petites entreprises de moins de cinq employés qui participent de manière plus importante à l'emploi et la dynamique des entreprises, notamment leur renouvellement (Institut de la Statistique Du Québec, 2020).

Nous allons maintenant présenter des statistiques quant à la répartition des PME au Québec. En 2017, 95,5 % des entreprises sortantes de la province et 95,1 % des entreprises entrantes détenaient moins de cinq employés (Institut de la Statistique Du Québec, 2020). En outre, ces

entreprises ont participé à la suppression brute de 22,1 % des emplois et à la création brute de 20,3 % à la même année (Institut de la Statistique Du Québec, 2020). En contrepartie, les PME sortantes ou entrantes ayant de 100 à 499 employés ont conduit à la suppression brute de 14,2 % des emplois et à la mise en place brute de 18,1 % des métiers, soit des proportions en-dessous de leur part dans le travail global de 20,6 % (Institut de la Statistique Du Québec, 2020). Au sein de la province, les moyennes entreprises elles constituent, respectivement, 1,8 % du total des entreprises québécoises, alors que les petites entreprises avec 20 à 99 employés représentent 12,4 % et celles avec 5 à 19 employés, 32,6 % (Institut de la Statistique Du Québec, 2020).

Il est important de noter que, bien avant la pandémie, les PME au Canada et au Québec faisaient face à des défis variables dépendamment de leur taille. En effet, les petites entreprises de moins de cinq employés et celles ayant jusqu'à 100 employés faisaient face à des obstacles communs par rapport à leur croissance. Mais, les petites entreprises de moins de cinq employés avaient des obstacles spécifiques, soit la hausse du coût des intrants et le taux d'imposition des sociétés (Institut de la Statistique Du Québec, 2020). Pour les petites entreprises ayant jusqu'à 100 employés, les principaux obstacles étaient liés au recrutement et à la rétention de travailleurs qualifiés, ainsi que la pénurie de main-d'œuvre (Institut de la Statistique Du Québec 2020). De manière générale, les PME ont des ressources limitées par rapport aux grandes entreprises et font face à un manque de compétences, ainsi qu'une pénurie de mains-d'œuvre, ce qui est contraignant pour leur compétitivité au sein du marché. Elles ont aussi des difficultés pour ce qui est de l'embauche, de la formation et de la rétention de leurs employés, notamment en ayant un manque de ressources humaines pour le recrutement et des moyens insuffisants pour la formation (Chambre de commerce de l'Ontario, Fédération des chambres de commerce du Québec, et al., 2020).

1.2 L'impact de la pandémie sur les PME au début de la crise

La pandémie de la Covid 19 a eu un impact significatif sur l'ensemble de la planète, elle a engendré des millions de décès et a totalement chamboulé notre quotidien. Elle est survenue soudainement et de manière violente. En effet, hormis les conséquences humanitaires, elle a causé un changement profond en bouleversant et paralysant l'économie de plusieurs pays lors de l'imposition des différentes mesures sanitaires. En réalité, les restrictions gouvernementales établies pour faire face à la propagation du virus ont eu un effet profond non seulement sur le marché et la dynamique de travail, mais aussi sur les entreprises et l'économie dans son ensemble (Organisation internationale du Travail, 2021) . Comme nous avons pu le voir, les PME au Canada et au Québec faisaient déjà face à de nombreux défis avant la crise sanitaire. Cette dernière a encore plus aggravé ces obstacles, notamment celui du financement qui affecté la croissance et la survie (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2009). Pour collecter les informations sur cette présentation des impacts, nous avons utilisé les informations accessibles publiquement, puisque les recherches et les données sont soit indisponibles ou limitées. Malheureusement, la disponibilité des données est une contrainte à la compréhension de l'impact de la pandémie sur les PME. En effet, les études existantes manquent de détails sur l'impact (Organisation internationale du Travail, 2021) .

D'après l'Agence de la santé publique du Canada, le premier cas de Covid-19 au Canada date du 15 Janvier 2020 (Mo et al., 2020). Dès lors, le pays a connu un changement rapide dans son paysage social et sur le plan économique et les habitants ont été affectés sur tous les aspects « de leur santé à leurs moyens de subsistance » (Ministère des finances du Canada 1 2020).

Concrètement parlant, à cause de la pandémie les gouvernements ont introduit plusieurs lois afin de réduire la propagation du virus. Ils ont procédé à des fermetures obligatoires des écoles, des

services jugés non essentiels et des commerces, ce qui a créé des défis pour de nombreuses personnes et entreprises. Il y a eu une réduction de la demande des biens et services de manière générale, puisque beaucoup de Canadiens et Québécois ont préféré rester à la maison pour se protéger et à cause des confinements. Compte tenu de l'incertitude causée par la pandémie, ils ont également fait attention à leurs dépenses. Ces différentes mesures pour gérer la pandémie ont eu des conséquences sur les PME par rapport à leur capacité d'exercer leur activités (Kronfli, 2020). En réalité, dès que la crise sanitaire a débuté, le pays a connu une baisse importante de son produit intérieur brut réel (PIB), une contraction de l'économie s'élevant à 18,2 % de mars à avril 2020 (Statistique Canada 2, 2021).

Le PIB est descendu de 10,9 % lors du deuxième trimestre de 2020, ce qui représente plus de 4 fois sa baisse lors de la crise financière de 2008-2009, où il avait baissé de 2,3 % lors du premier trimestre de 2009 (Lin et Hoffarth, 2023). Selon Statistique Canada, en mars 2020, plus de 3,1 millions de Canadiens ont soit perdu leur emploi soit vu leurs heures de travail réduites (Mo et al., 2020).

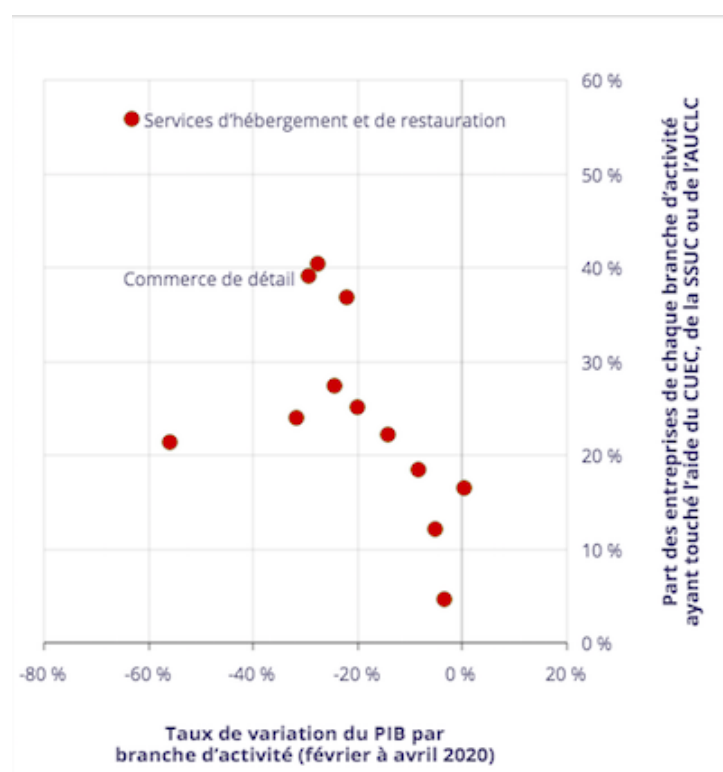
D'après Jasmin Guénette, vice-président des affaires nationales au sein de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), « Les premiers impacts économiques de l'épidémie de coronavirus sur les PME du Canada sont très lourds » (Lalonde, 2020).

En réalité, la crise économique causée par le coronavirus a eu des effets plus importants pour les très petites et moyennes entreprises à cause de leur situation financière vulnérable face aux risques systémiques (Boutafrouf, 2021). Elles disposent d'un cadre de gestion modeste ne leur permettant pas de se préparer et faire face aux risques importants et les charges causées par la pandémie (Boutafrouf, 2021). De plus, du moment que les PME canadiennes et québécoises constituent la part la plus importante des entreprises de l'économie canadienne totale, il est tout à

fait normal qu'elles soient les plus affectées (Perevalov, 2021). Par ailleurs, pour les PME, notamment les petites entreprises, qui ont une faible épargne ainsi que des risques de crédit, la crise de la Covid-19 était un lourd fardeau (Beland et al., 2021).

Le graphique ci-dessous nous montre la répartition de la variation du revenu des entreprises, par branche d'activité, en raison de la pandémie au Canada.

Graphique 2 : Graphique du taux de variation du PIB par branche d'activité de février à avril 2020



(Grieder et al, 2021).

Comme nous l'observons dans le Graphique #2, la crise de la covid-19 n'a pas impacté toutes les entreprises de manière égale. Les conséquences de la pandémie n'ont pas été les mêmes pour toutes les PME : elles variaient selon les structures des entreprises, leur taille, et les disparités régionales. Ainsi, certaines PME ont vu leurs revenus drastiquement chuter. Pour d'autres, cette

baisse était plus modérée. Cela est aussi dû aux mesures sanitaires qui différaient par rapport à la classification par zone (Kronfli, 2020).

Selon un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), réalisé le 13 mars 2020, ayant recueilli les réponses de 8 730 chefs d'entreprise, les impacts de la pandémie étaient très importants au sein du pays. Parmi les 110 000 PME membres de la Fédération, 40 % ont enregistré une baisse de plus de 25 % de leurs revenus depuis le début de la pandémie (Lalonde, 2020).

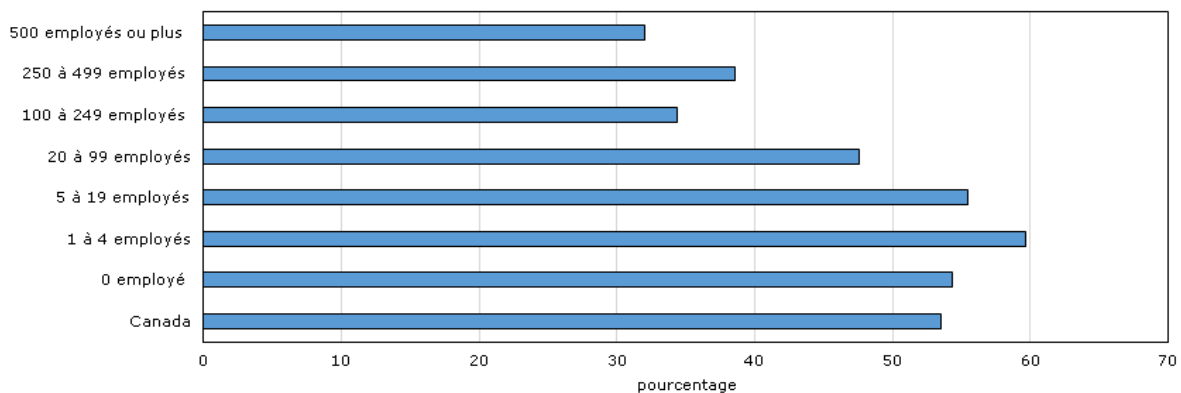
Au Québec, plus de la moitié des PME (50,3 %) soutiennent avoir fait face à des baisses des revenus et plus du quart d'entre elles (26 %) ont fait savoir qu'il ne serait pas possible pour elles de survivre plus d'un mois à une chute de plus de 50 % de leurs revenus (Lalonde, 2020).

Suivant ce sondage, les conséquences sur le plan économique de la crise sanitaire sont estimées à 53 000 \$ pour les PME québécoises et 66 000 \$ pour les PME canadiennes. Les secteurs les plus affectés étaient, respectivement, la restauration et l'hébergement, les loisirs et les arts, la vente au détail ainsi que les services personnels (Lalonde, 2020). Selon ce même sondage, que ce soit au Québec ou au Canada, « 44 % des PME ont fait baisser les heures de leurs employés et 18 à 20 % ont commencé à faire des mises à pied temporaires » (Lalonde, 2020). Pour ce qui est des perturbations des chaînes d'approvisionnement, 38 % des PME au Canada ont affirmé en avoir déjà subi. Pour le Québec, il s'agit de 31 %. D'après la vice-présidente du FCEI, « cela peut s'agir de retards de livraisons ou de produits qui restent coincés aux douanes parce que les inspections prennent plus de temps » (Lalonde, 2020). Afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie sur les PME au Canada, nous avons assemblé quelques graphiques décrivant la situation. Le graphique ci-dessous représente le pourcentage d'entreprises ayant déclaré leurs

revenus du premier trimestre de 2020 en baisse de 20 % ou plus par rapport au même trimestre un an plus tôt.

Graphique 3 : Graphique du pourcentage d’entreprises dont les revenus ont été déclarés en baisse lors du premier trimestre de 2020 de 20% ou plus comparativement au même trimestre un an auparavant

Graphique 1
Pourcentage d’entreprises ayant déclaré leurs revenus du premier trimestre de 2020 en baisse de 20 % ou plus par rapport au même trimestre un an plus tôt



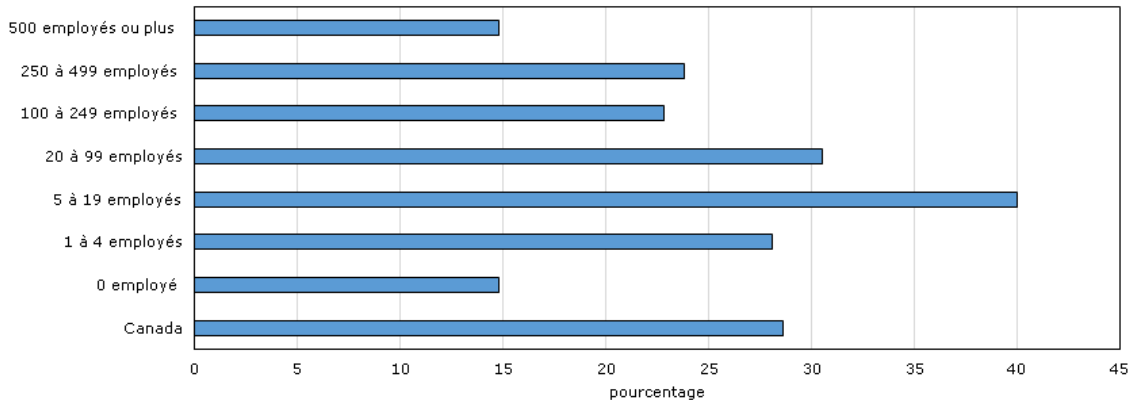
Note : Les niveaux d’emploi ont été autodéclarés par les répondants. On leur a demandé d’exclure les propriétaires d’entreprise, les travailleurs contractuels et les autres membres du personnel qui ne recevraient pas de feuillet T4.
Sources : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020 (Tableau 33-10-0234-01).

(Statistique Canada 2, 2020)

Le graphique ci-dessous représente quant à lui le pourcentage d’entreprises ayant demandé un crédit à une institution financière en mars 2020.

Graphique 4 : Graphique du pourcentage d’entreprises qui ont demandé un crédit à une institution financière

Graphique 3
Pourcentage d'entreprises ayant demandé un crédit à une institution financière



Note : Les niveaux d'emploi ont été autodéclarés par les répondants. On leur a demandé d'exclure les propriétaires d'entreprise, les travailleurs contractuels et les autres membres du personnel qui ne recevraient pas de feuillet T4.
Sources : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020 (Tableau 33-10-0241-01).

(Statistique Canada 2, 2020)

D'après ces graphiques, nous constatons que l'impact est différent selon la taille des entreprises. Ce sont les petites entreprises qui ont vu leurs revenus le plus baisser. Elles étaient donc plus amenées à demander des appuis gouvernementaux.

Par ailleurs, d'après l'Enquête canadienne sur la conjoncture des entreprises publiée en 2021, 60 % des entreprises du pays ont vu leurs revenus chuter entre 2019 et 2020. Plus précisément, une entreprise sur trois a subi une baisse de plus de 30 % de ses revenus entre 2019 et 2020, et ces baisses ont été le plus ressenties au sein des petites entreprises (Grieder et al, 2021). Cela est aussi confirmé par l'enquête canadienne sur la situation des entreprises effectuée par la Chambre de commerce du Canada et Statistique Canada pour comprendre les conséquences de la pandémie sur les entreprises, les salariés, les employeurs, les collectivités ainsi que l'économie globalement (Statistique Canada 2, 2020). Il s'agit d'une enquête qui a recensé plus de 12 600 entreprises ayant visité le site Web de Statistique Canada au tout début de la pandémie, du 3 au 24 avril 2020 (Statistique Canada 2, 2020). En effet, selon l'enquête, pour ce qui était des revenus, les petites entreprises étaient plus à risque que les entreprises de 100 employés ou plus

de faire face à une baisse de 20 % ou plus de leurs revenus au premier trimestre de 2020 par rapport au premier trimestre de 2019 (Statistique Canada 2, 2020). Concernant les mises à pied, ces dernières ont mis à pied au moins un employé et étaient à risque de mettre à pied plus de 80 % de leurs effectifs (Statistique Canada 2, 2020). Pour ce qui est des crédits, ces entreprises étaient plus à risque de faire une demande de crédit auprès des institutions financières afin de prendre en charge les coûts d'exploitation dus à la Covid-19 (Statistique Canada 2, 2020).

Selon un sondage auprès des PME de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), réalisé sur 4 841 individus et conduit auprès de plus de 4 000 entreprises, en date du 22 mai 2020, 70 % des répondants ont constaté une chute de revenus d'au moins 30 % et 40 % d'entre eux ont vu leur chiffre d'affaires baisser d'au moins 70 % (Comptables professionnels agréés Canada, 2020).

Il faut savoir qu'avant la pandémie de la Covid 19, les PME se concentraient plutôt sur la mise à l'échelle et la croissance (Kronfli, 2020). Puis, dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, les PME ont dû se tourner vers la gestion de crise et réorienter leurs activités afin de garder le cap (Kronfli, 2020), en réorganisant notamment leurs lieux de travail et en faisant des ajustements conformément aux consignes de la santé publique.

De manière générale, nous pouvons dire que la crise sanitaire a induit à plusieurs défis pour les PME au Canada et au Québec : avoir des liquidités, avoir des chaînes d'approvisionnement non interrompues, etc (Kronfli, 2020). Parmi les principaux impacts, nous citons le manque de main-d'œuvre, l'interruption de la chaîne d'approvisionnement et la baisse du chiffre d'affaires (Boutafrouit, 2021). Cette pandémie a aussi induit au resserrement des conditions de crédits pour les PME et à une baisse importante de la demande de biens et de services, qui ont affecté

duement leurs flux de trésorerie (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2009).

A cause de ces différents impacts, les PME ont exprimé à travers le sondage de la FCEI de la mi-mars 2020 avoir besoin que les gouvernements prennent des mesures pour les soutenir. Il s'agit des demandes suivantes : 58 % ont indiqué vouloir des subventions salariales leur permettant de garder leurs employés ; 65 % ont demandé que les échéances des déclarations fiscales soient repoussées, ainsi qu'une annulation des pénalités en cas de retard dans les versement ; 66 % ont exigé l'annulation des hauses de taxes prévues; finalement, 68% ont demandé d'accorder des allègements fiscaux temporaires (taxes sur la masse salariale, taxes de vente, impôt sur le revenu, etc.) (Lalonde, 2020). Ainsi, dans ce contexte de crise sans précédent les gouvernements fédéral et québécois ont bien écouté les demandes des PME et ont mis en place des dispositifs pour les soutenir.

1.3 Présentation des dispositifs et programmes d'aide comme solution pouvant pallier aux problèmes suscités par la pandémie de la Covid-19

Comme nous avons pu le voir, à compter de mars 2020 l'économie du Canada a été complètement bouleversée. Les PME ont vu leur chiffre d'affaires chuter d'une manière violente, que l'on peut considérer sans précédent dans certains secteurs.

Pour faire face à cet impact considérable, le gouvernement fédéral canadien, ainsi que le gouvernement provincial québécois, ont déployé des ressources afin d'offrir une réponse rapide et efficace à ces entreprises au bord du gouffre. La mise en place de programmes et de dispositifs d'aide aux PME était d'une urgence sans précédent afin de leur permettre de survivre à la pandémie. Les différents gouvernements ont été très réactifs afin d'établir des dispositifs

d'urgence pour appuyer les entreprises à faire face aux conséquences du coronavirus, que ce soit à travers des prêts ou des subventions salariales.

1.3.a Les objectifs économiques et sociaux des différents programmes des gouvernements

Tout d'abord, il est important de noter que même dans des conditions normales, où il n'y a pas de crise, les PME ont besoin de programmes et de politiques spécifiques de la part des gouvernements. D'ailleurs, avant la pandémie, que ce soit au Canada ou dans d'autres pays, notamment ceux de l'OCDE, plusieurs mesures existaient pour soutenir les PME dans leur croissance (Organisation de Coopération et de Développement Économique, 2008).

Pour ce qui est des dispositifs entrepris dans le contexte de la crise sanitaire, il faut savoir qu'adopter des mesures et des politiques adéquates aux PME pour les aider à faire face aux répercussions du coronavirus (Organisation de Coopération et de Développement Économique, 2008) et retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire constituait un moteur pour la reprise économique. Ainsi, on peut dire que l'objectif principal de cette aide aux PME était de permettre à l'économie du Canada et du Québec de se relever rapidement suite à la pandémie (Letendre, 2020). Il fallait aussi agir de manière instantanée, puisque les programmes d'aide devaient être immédiats, importants et décisifs pour permettre aux PME de faire face aux difficultés causées par la crise sanitaire et sa gestion. Par ailleurs, pour contrer les impacts de la pandémie du coronavirus, le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement provincial Québécois devaient appuyer les PME face à l'épuisement de leur fonds de roulement et la chute de leurs activités, afin de leur permettre d'avoir des liquidités, garder leur seuil d'investissement et leur accorder une souplesse (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2009). En outre, il était essentiel d'appuyer les entreprises afin qu'elles puissent garder les salariés pour ne pas avoir

un taux de chômage élevé et des individus sans emplois au sein de l'économie. Également, le fait de pouvoir retenir leurs employés permettait aussi aux PME de ne pas devoir dépenser par la suite pour le recrutement de nouveaux employés lors de la reprise (Lalonde, 2020).

1.3.b Les principaux programmes québécois

Dans cette partie, nous allons présenter les principaux programmes québécois que l'on va par la suite expliquer plus en détail dans la prochaine section du mémoire.

Les dispositifs majeurs mis en place pour les entreprises par le gouvernement du Québec sont :

- Le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) lancé le 19 mars 2020 (Lalonde, 2020) en ayant comme objectif de soutenir les entreprises québécoises à travers des garanties de prêt et des prêts d'un montant minimum de 50 000 \$ (Gouvernement du Québec 2, 2022). Le but était de porter assistance au fonds de roulement des entreprises pour qu'elles parviennent à continuer d'exercer leurs tâches (Gouvernement du Québec 2, 2022).
- Le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) annoncé le 3 avril 2020, par le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, M. Pierre Fitzgibbon, dans le but d'apporter un soutien aux entreprises (Société de développement économique de Drummondville, 2020). Le programme PAUPME avait comme objectif de soutenir, en donnant des liquidités en tant que prêts d'un montant inférieur de 50 000 \$, le fonds de roulement des PME qui étaient dans une situation financière fragile et incertaine pour qu'elles parviennent à garder, renforcer ou relancer leurs affaires (Gouvernement du Québec 2, 2022). Initialement, lors de la mise en place du programme, le montant qui lui avait été alloué était de 150 millions de dollars (Développement économique Canada pour les régions du Québec, 2020). Cette mesure

s'adressait aux PME de toutes les industries et de toutes les tailles, mais aussi aux organismes à but non lucratif (Société de développement économique de Drummondville, 2020). Finalement, l'autre programme principal introduit par la province était l'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM). Il a débuté le 1^{er} octobre 2020 et s'est terminé le 30 avril 2021 (MRC de la Rivière-du-Nord, s.d).

- Il s'agit d'une bonification du PAUPME et s'appliquait aux PME dans les zones d'alerte maximales, dites zones rouges pour lesquelles des fermetures obligatoires ont eu lieu afin de protéger la santé des habitants. Il leur permettait d'obtenir un pardon de prêt jusqu'à un maximum de 80 % du montant de prêt accordé pour payer des frais admissibles (MRC de la Rivière-du-Nord, s.d).
- Cela leur offre l'occasion d'éviter le remboursement d'une partie conséquente du prêt reçu afin de garder leur liquidité pour maintenir leurs activités (Demers Beaulne, 2021).

Selon un rapport faisant le point sur la situation financière et économique du Québec à l'automne 2020, l'ensemble de l'aide financière du PACTE et du PAUPME était estimé à 2,5 milliards de dollars et de 250 millions de dollars respectivement (Gouvernement du Québec 4, 2020).

En date du 9 Juin 2022, le gouvernement québécois avait accordé aux entreprises de la province dans le cadre du programme du PACTE un montant avoisinant 1,2 milliards de dollars. Pour le PAUPME, le montant était estimé à 520 millions de dollars (Gouvernement du Québec 2, 2022)

1.3.c Les principaux programmes fédéraux

Nous allons maintenant présenter les principaux dispositifs du gouvernement fédéral canadien, que l'on expliquera en profondeur dans la suite de notre travail. Le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs dispositifs pour soutenir les entreprises moins d'un mois après le début de la pandémie.

Les programmes les plus prééminents sont le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) (Lin et Hoffarth, 2023).

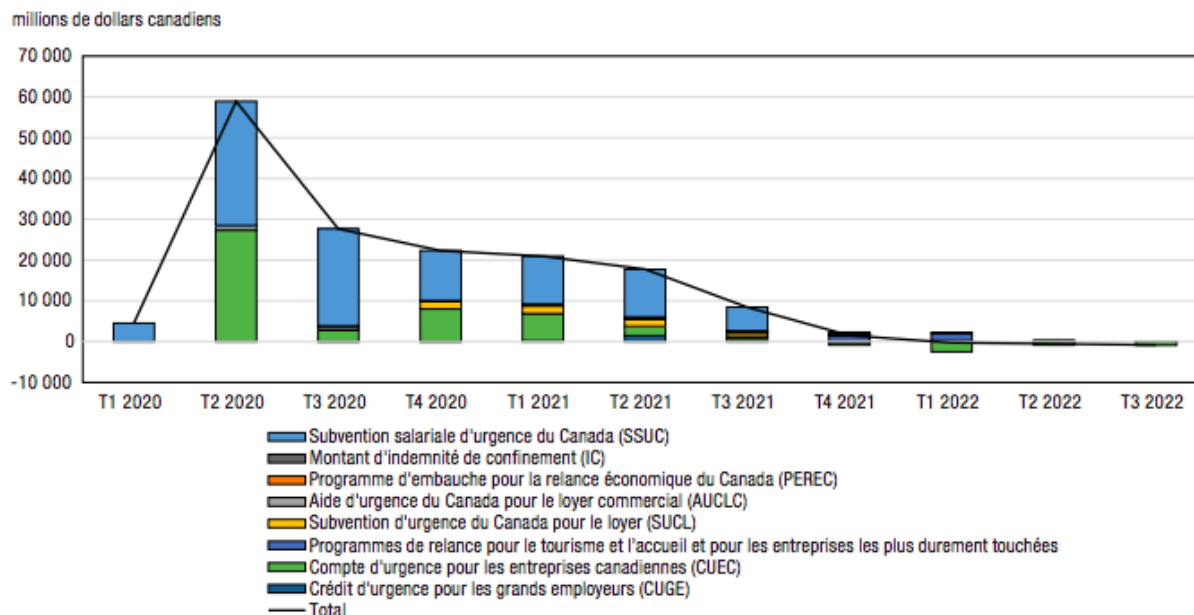
- Le programme nommé la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est considéré comme le plus important programme destiné aux entreprises. Il visait à aider les employeurs pour une période de 3 mois initialement à faire face à la baisse de leurs revenus à cause de la crise sanitaire, en leur permettant de payer une partie du salaire de leurs employés, de recruter de nouveau ceux ayant perdu leur emploi et éviter des pertes d'emplois additionnels. Après mars 2020, la SSUC a offert un soutien salarial aux employeurs admissibles au moyen d'une subvention salariale de 75 % (Leung et Liu, 2022). Le programme s'est par la suite étendu jusqu'à juin 2021 (Comptables professionnels agréés Canada, s. d.). Dans le budget de 2021, les dépenses directes de programme relatives à la SSUC s'élevaient à 84,6 milliards de dollars pour l'exercice 2020-2021 (Leung et Liu, 2022).
- L'autre principal programme était le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), d'après un communiqué de presse du ministère des finances datant du 12 janvier 2022. Le programme du CUEC fait partie du Programme de crédit aux entreprises (PCE), il a été lancé le 9 avril 2020 et la période des demandes s'est étendue au 30 juin 2021 (Ministère des finances du Canada 2, 2022). Il s'agissait d'un programme qui accordait des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ aux petites entreprises afin qu'elles puissent endosser leurs charges durant la période où les revenus ont baissé. C'était des prêts remboursables partiellement (Ministère des finances du Canada 1, 2020)

- Finalement, le gouvernement fédéral a mis en place la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), initialement appelée Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui consiste à octroyer une aide financière aux entreprises, ainsi qu'aux organismes de bienfaisance qui ont vu leurs revenus chuter lors de la crise sanitaire. Ce programme visait à compenser une partie du loyer commercial des dépenses immobilières, à compter du 27 septembre 2020, et s'est étendu jusqu'à juin 2021 (Comptables professionnels agréés Canada, s. d.).

Le graphique 5, ci-dessous, nous montre les programmes de soutien aux entreprises par le gouvernement canadien, par trimestre. Nous constatons d'ailleurs que les SSUC et le CUEC constituent chacun près de la moitié des fonds de soutien aux entreprises lors du deuxième trimestre de 2020 (Lin et Hoffarth, 2023).

Graphique 5 : Graphique des différents programmes fédéraux de soutien aux entreprises par trimestre de 2020 à 2022

Graphique 3
Programmes de soutien aux entreprises, par trimestre



Note : Les montants du CUEC et du CUGE reflètent la variation de l'encours des prêts. Ces estimations trimestrielles peuvent ne pas correspondre aux valeurs annuelles de la base de données sur les MCSEC en raison des différents millésimes de données et méthodes de répartition.
Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0687-01.

(Lin et Hoffarth, 2023).

À travers cette questions nous avons compris l'importance des PME au sein de l'économie canadienne et québécoise bien avant la crise sanitaire, ainsi que l'ampleur de la pandémie sur l'économie du pays en général et les PME spécifiquement. Nous avons aussi réaliser le contexte d'urgence au sein duquel les programmes d'aides québécois et fédéraux ont été établis et énumérer les principaux programmes mis en place par les deux gouvernements pour appuyer les PME.

Section 2 : ÉTUDE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES QUÉBÉCOIS ET FÉDÉRAUX D'AIDE AUX PME

Nous allons maintenant procéder à une analyse des différents programmes énumérés ci-dessus pour pouvoir les comparer par la suite.

2.1.a Le cas du gouvernement québécois

Il faut d'abord expliquer les principaux programmes québécois mentionnés plus haut.

Pour le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE), il était administré par Investissement Québec et permettait aux entreprises de procéder au financement à travers un prêt d'Investissement Québec ou une garantie de prêt. Cependant, le refinancement n'était pas possible (RDQ, s.d)

Par rapport aux conditions d'admissibilité, il fallait aussi que l'entreprise puisse démontrer que les problèmes de liquidités auxquels elle faisait face étaient de nature temporaire et dus soit à une incapacité ou une baisse conséquente de la capacité de donner et livrer des produits ou services soit à une issue liée à l'approvisionnement en intrants ou matière première (RDQ, s.d).

Il faut savoir que le programme a duré plus de deux ans puisqu'il s'est terminé le 14 juin 2022 et qu'il a beaucoup évolué depuis sa création (Morin-Martel, 2022). Parmi les principales modifications, il y a eu la création le 11 juin 2020 du plan de relance touristique dans le cadre du PACTE. Le montant alloué à ce volet était de 753 millions de dollars et avait comme principal objectif d'offrir un soutien à ce secteur en ce moment de pandémie, ainsi qu'appuyer sa relance (Gouvernement du Québec 2, 2020). De plus, à partir du 10 novembre 2020, les entreprises du volet tourisme n'étaient plus obligées de prouver leur rentabilité sur le moyen terme, mais plutôt de démontrer qu'elles l'étaient avant la crise sanitaire. Elles pouvaient aussi bénéficier d'une prolongation de la période de remboursement et d'un pardon pouvant aller à 40 % de l'aide accordé pour un maximum de 100 000 \$ (Gouvernement du Québec 2, 2020).

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), quant à lui, permettait d'appuyer temporairement le fonds de roulement des entreprises affectées par la situation sanitaire en leur accordant des liquidités. Ce programme avait une condition

d'admissibilité *ex ante*, comme pour le PACTE d'ailleurs, c'est à dire que, pour pouvoir faire une demande, l'entreprise devait exister depuis au minimum une année. (Morin-Martel, 2022). De plus, elle devait être fermée de manière temporaire, risquer de fermer ou montrer des signes de cela. Il fallait aussi qu'elle parvienne à démontrer le lien entre sa situation financière et la crise sanitaire, en prouvant qu'elle a des perspectives positives pour sa profitabilité sur le moyen terme. Il était aussi nécessaire de montrer qu'elle cherche à maintenir, renforcer et relancer ses activités. Ce programme a pris fin le 14 juin 2022 (Morin-Martel, 2022). Il est important de noter que l'aide offerte ne pouvait être ajoutée à l'aide reçue dans le cadre du programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) (Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Direction de la coordination des interventions économiques territoriales, 2020).

Que ce soit pour le PAUPME ou le PACTE, les entreprises étant sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ainsi que celles sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers ne pouvaient faire de demandes auprès de ces programmes (Demers Beaulne, 2021).

Pour ce qui est de l'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), il s'agit d'un pardon de prêt dont bénéficient les entreprises et vise à combler jusqu'à 100 % des frais fixes éligibles pour un maximum de 15 000 \$ par mois de fermeture. Cependant, ce pardon ne doit pas dépasser 80 % de la somme globale du prêt octroyé dans le cadre du PACTE et du PAUPME (Demers Beaulne, 2021). Il faut savoir que les avantages sociaux, les cotisations patronales et sociales, les taxes et d'impôts, ainsi que les dépenses de salaires n'accordent pas le droit au pardon, puisqu'ils ne font pas partie des frais fixes admissibles (Demers Beaulne, 2021). Par frais fixes acceptés, il y a le loyer, les taxes municipales et scolaires, les permis et les frais d'association, les intérêts

payés sur les prêts hypothécaires, les frais liés aux services publics tels que le gaz et l'électricité, les assurances, et les frais de télécommunication (Demers Beaulne, 2021).

Pour tous ces programmes, nous estimons que depuis le début de la pandémie parmi les 1,1 milliards de dollars octroyés dans le cadre du PACTE en date du 20 décembre 2021, plus de 331 millions de dollars sont issus du volet tourisme du programme et environ 50 millions de dollars découlent son volet AERAM. Pour le montant d'aide de plus de 413 millions dollars d'aides offerts à travers le PAUPME jusqu'au 20 décembre 2021, plus de 278 millions de dollars proviennent de l'AERAM (Gouvernement du Québec, 2021).

2.1.b Le cas du gouvernement fédéral canadien

Nous allons maintenant donner plus de détails sur les principaux programmes fédéraux de soutien aux PME expliqués plus haut.

Dans sa volonté de protéger les emplois et aider les PME, le gouvernement canadien a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) le 11 avril 2020. Les critères d'éligibilité ont changé de nombreuses fois tout au long de la pandémie afin d'inclure plus d'entreprises et de prolonger le programme au-delà de la date de fin initiale de juin. Il faut savoir que, lorsqu'elle a été annoncée, « la SSUC était la mesure de politique sociale d'urgence la plus coûteuse du Canada, avec un montant estimé à 73 milliards de dollars canadien » (Tremblay, 2021). Malgré cela, il y a eu un recours faible à ce programme comparativement à d'autres en raison des conditions d'admissibilité et des délais de traitement longs (Tremblay, 2021). En effet, dans les conditions d'admissibilité initiales du 15 mars au 11 avril 2020, il était prévu que les entreprises devaient avoir un déclin de leurs revenus pour être éligible à la subvention, le seuil d'admissibilité étant initialement fixé à un déclin de 15 % des revenus puis changé à 30 %

par la suite (Leung et Liu, 2022). En juillet 2020, les critères ont été revus de façon à ce que la somme d'aide accordé soit relative au déclin de revenus (Leung et Liu, 2022).

Concernant le programme établi pour aider les petites entreprises à payer le loyer, l'AUCLC, il s'agissait d'accorder aux propriétaires de bâtiments commerciaux des subventions et prêts qui pourraient prendre en charge la moitié des paiements mensuels de locations aux petites entreprises pour qui le loyer mensuel ne va pas au-delà de 500 000 \$ et qui font face à des défis financiers, notamment une baisse de revenus d'au minimum 70 % (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2020). Le programme a initialement été annoncé pour trois mois. Par la suite, il a été prolongé au-delà de juin, jusqu'au 30 Septembre 2020 (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2020). Plus de 106 000 petites entreprises ont bénéficié de ce programme, pour un total de 1.32 milliards de dollars pour faire face aux frais associés au loyer en date du 7 septembre 2020 (Ministère des finances du Canada 2, 2020). Ensuite, le programme a été remplacé par la SUCL, qui octroie un appui direct pouvant s'élever à 65 % des dépenses admissibles telles que les impôts fonciers et le loyer commercial des organisations éligibles affectées par la crise sanitaire qui sont soit propriétaires soit locataires de bâtiments (Agence du revenu du Canada, 2020). Cependant, les taxes de vente sur ces coûts ne font pas partie des dépenses admissibles (Agence du revenu du Canada, 2020). En date du 3 Septembre 2023, le nombre total des demandes de la SUCL reçues était de 2 134 290, parmi elles 2 080 200 ont été approuvées. A cette même date, les ressources allouées à la SUCL sont estimées à 6,55 milliards de dollars, avec l'indemnité confinement le chiffre s'élève à 7,66 milliards de dollars (Agence du revenu du Canada, 2023). Il faut aussi mentionner que la fédération canadienne de l'entreprise indépendante a joué un rôle important pour établir la SUCL en dénonçant les lacunes de la AUCLC, notamment le fait que les entreprises ne pouvaient faire de

demande que si le propriétaire du local le désirait (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2020).

Pour ce qui est du programme d'aide CUEC, le montant total d'aide déboursé du 9 avril 2020 au 30 juin 2021 était de 49 milliards de dollars à plus de 900 000 petites entreprises afin qu'elles puissent payer leur différentes charges durant cette crise sanitaire devenue financière (Ministère des finances du Canada 1, 2023). Il faut savoir qu'approximativement le tiers des prêts admis dans le cadre du CUEC ont permis de payer les frais des employés (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2020). De plus, pour près de 50 % des PME, l'argent obtenu à travers le CUEC était nécessaire pour la viabilité et la continuité des PME (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante 2020). Il faut aussi noter que les demandes qui ont été le plus acceptées parviennent du domaine de la construction (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2020). Par ailleurs, d'après une estimation du Directeur parlementaire du budget, ces trois programmes principaux ont constitué une aide de 114 milliards de dollars de 2020 à 2021; le montant pour le CUEC était de 89,5 milliards de dollars, 20,3 milliards de dollars pour la SSUC et 4,2 milliards de dollars pour la SUCL (Desrosiers, 2021).

2.2 Présentation des similarités et différences des programmes des deux paliers de gouvernement

2.2.a Les approches convergentes

Nous constatons que les deux gouvernements se rejoignaient par rapport à leur détermination d'œuvrer rapidement pour appuyer les PME afin de leur permettre de rester en activité, d'éviter les licenciements, les taux de chômage élevés et ne pas devoir déclarer faillite. Il y a eu donc la mise en place de subventions massives à l'échelle fédérale et québécoise. Il y avait ainsi une

certaine approche commune liée à la nécessité d'agir promptement, de montrer qu'on est là, ainsi qu'une volonté de coopérer. Par exemple, pour l'AULC mise en place en date du 24 avril 2020, le gouvernement fédéral a révélé des collaborations avec les différents territoires et provinces afin de soutenir les propriétaires qui veulent faire baisser la charge locative des petites entreprises qui ont été les plus touchées par la pandémie de la Covid-19 pour les mois d'avril, mai et juin (au minimum de 75 %) (Paura, 2020). Le programme fut administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à travers un portail, pour les demandes, mis en place à partir du 25 mai 2020 (Paura, 2020). La SCHL gérait d'ailleurs le programme au nom du gouvernement fédéral canadien ainsi que des territoires et provinces.

De plus, le 28 avril 2020, les gouvernements fédéral et québécois ainsi que d'autres gouvernements provinciaux se sont mis d'accord sur un ensemble de principes communs permettant la relance économique du pays afin que les mesures implémentées soient adéquates (Ministère des finances du Canada 1, 2020). Il s'agit de principes qui constituaient la base de la manière avec laquelle le pays évoluerait par la suite. Ainsi, les prises de décisions allaient se faire à partir des faits et de la science dans le but de préserver l'économie canadienne (Ministère des finances du Canada 1, 2020). Par ailleurs, le Premier Ministre, Justin Trudeau, avait déclaré un investissement avoisinant 14 milliards de dollars le 5 juin 2020 afin de permettre aux territoires et provinces de relancer l'économie de la manière la plus sécuritaire possible dans les mois qui allaient suivre (Ministère des finances du Canada 1, 2020).

Les deux gouvernements (Canada et Québec) se rejoignent aussi dans le fait qu'ils ont proposé des programmes temporaires, ciblés et claires bien que ces programmes aient évolué avec le temps (Affaires Mondiales Canada, s.d).

Les gouvernements ont aussi affronté des défis similaires dans cette situation inédite, notamment l'augmentation des déficits à cause des pertes des revenus causées par la pandémie et les charges élevés pour y faire face. Par exemple, en 2020-2021, le déficit canadien était estimé à 14,9 % du PIB, soit 327.7 milliards de dollars, ce qui est beaucoup plus élevé que l'année 2019-2020, où il avoisinait 39.4 milliards de dollars, soit 1,7 % du PIB (Ministère des finances du Canada 2, 2023). Pour le gouvernement du Québec, il y avait un déficit budgétaire pour la première fois depuis 2014, celui-ci avoisinait 10,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 2020-2021 (Gouvernement du Québec 3, 2022). En effet, comparativement à l'année d'avant, en 2019-2020, il y avait un surplus budgétaire de 32 millions de dollars (Serebrin, 2021).

Nous constatons également des erreurs communes, notamment par rapport à la longévité des programmes d'aide d'urgence qui n'était pas bien estimés par les deux gouvernements puisque tous les programmes étudiés, qu'ils soient québécois ou canadiens, ont été prolongés. En effet, il était difficile de bien estimer la durée des programmes, compte tenu de l'incertitude entourant la pandémie et sa gestion.

En outre, le ciblage a évolué pour les deux paliers du gouvernement puisque les conditions d'admissibilités ont changé pour certains programmes lorsqu'ils étaient renouvelés, notamment la SUCL offerte par le gouvernement fédéral et le PACTE tourisme du gouvernement québécois.

De plus, l'ampleur ou plutôt le budget des mesures a aussi changé en fonction du temps, à travers des nouvelles enveloppes et dépenses pour les programmes fédéraux ou des bonifications du PACTE et du PAUPME au Québec. Bien évidemment, cela n'est pas surprenant étant donné la durée de la pandémie, puisqu'il ne faut pas oublier que personne ne s'attendait à ce qu'elle dure aussi longtemps et requiert autant de restrictions sanitaires.

Parmi les exemples de coopération entre ces gouvernements, il y a leur association pour aider les entreprises montréalaises, en injectant 50 millions de dollars. En effet, le Québec avait bonifié l'enveloppe réservée à Montréal dans le cadre du PAUPME de 20 millions dollars et le gouvernement fédéral avait apporté jusqu'à 30 millions de dollars à travers Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) grâce au fonds d'aide et de relance régionale (FARR) (Gouvernement du Québec 1, 2020).

2.2.b Les approches divergentes

Bien qu'il y a eu une collaboration entre les gouvernements fédéral et québécois, il y a aussi eu une division des approches entre ces deux gouvernements. Nous allons donc expliquer cette fragmentation, qui a fait en sorte, entre autres, que certaines PME ne sont pas parvenues à bénéficier de programmes disponibles, comme expliqué plus haut pour la SSUC.

Tout d'abord, de manière officielle, il n'y a pas eu d'approche formellement coordonnée pour ce qui est de la crise sanitaire (Cameron-Blake et al., 2021). Le gouvernement fédéral a pris en charge ses responsabilités en mettant en place le plan de relance économique qui contenait les différents programmes d'aide aux PME. Le Québec a par la suite aussi mis en œuvre d'autres programmes pour soutenir son économie et ses PME, bien que l'on considère tout de même que la réponse économique du pays a été dirigée par le gouvernement fédéral, puisque cela fait partie de sa juridiction, alors que la réponse sanitaire a quant à elle été gérée par le Québec (Cameron-Blake et al., 2021).

De manière générale, il y avait des divergences quant aux critères d'éligibilité pour les différents programmes. Il y avait également des différences quant à leur durée, puisqu'ils ne se sont pas

tous terminés en même temps. Pour les programmes mis en place par le gouvernement fédéral, nous constatons que, pour les conditions d'admissibilité établies, il y avait un accès vaste et plus simple aux prêts et subventions surtout après les différents assouplissements (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2021).

Pour le gouvernement québécois, les critères d'admissibilité n'étaient pas aussi faciles. Par exemple, les conditions *ex ante* étaient renforcées (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2021). Nous notons aussi qu'il y avait une différence dans les budgets alloués par chacun de ces programmes.

On peut constater que les mesures d'aides québécoises ont évincé de leurs programmes de soutien les entreprises nouvelles et en pleine croissance, alors que ces dernières causent la croissance et la productivité grâce à l'innovation (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2023).

Le manque de paiement d'impôt de certaines PME lors des années précédant la pandémie a également causé leur exclusion, puisqu'il a été considéré comme un outil de sélection des PME ayant besoin d'appui lors de cette crise sanitaire (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2023).

Les différences entre les programmes de soutien aux PME établis à l'échelle nationale et québécoise ont aussi été causées par les variations régionales considérables. Par exemple, les conditions d'admissibilité et la durée étaient différentes alors qu'il y avait une similitude entre ceux du Québec, notamment le PACTE et le PAUPME, qui contenaient les mêmes exigences d'admissibilité et se sont terminés à la même date.

Il faut savoir que les mesures d'appui aux revenus perdus offertes par le gouvernement fédéral, notamment aux PME, ont indirectement constitué un avantage pour les provinces alors que l'inverse n'est pas valide. En effet, à travers ces mesures de soutien aux revenus, le Québec a pu bénéficier d'une protection de ses assiettes fiscales de la taxe de vente et sur l'impôt sur le revenu qui ont toutes les deux été soutenues et consolidées en partie par l'apport fédéral à travers les mesures d'aide mises en place (Ministère des finances du Canada 1, 2020). Par exemple, la taxe de vente constitue approximativement 20 % et l'impôt sur le revenu constitue 35 % des revenus autonomes provinciaux (Ministère des finances du Canada 1, 2020).

Il y a aussi les différences liées à l'assouplissement des conditions d'éligibilité entre les deux gouvernements. En effet, pour tous les programmes du gouvernement canadien, les conditions d'éligibilité ont évolué pour inclure le plus d'entreprises possibles au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie alors que ce ne fut pas le cas pour les programmes du gouvernement québécois, hormis le volet PACTE tourisme qui avait élargi ses critères d'admission. Cela est certainement dû au fait que le gouvernement fédéral consultait constamment les entreprises, les fédérations canadiennes d'entreprises, les représentants syndicaux, les organismes à but non lucratif par rapport aux possibles modifications des programmes qui aideraient les PME et les employés (Ministère des finances du Canada, 1 2020). Cette évolution de l'éligibilité des programmes fédéraux a probablement causé une aide plus onéreuse (et possiblement moins efficace économiquement sur le moyen et long termes) pour le gouvernement fédéral puisque des entreprises qui n'étaient pas viables ou n'en avaient pas nécessairement besoin en ont tout de même bénéficié (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2021).

Cependant, il ne faut pas négliger comment les failles systémiques liées à la coopération entre le fédéral et le provincial ont impacté cette divergence. En effet, mettre en place des mesures d'aides aux PME pancanadiennes n'est pas évident puisque le Canada est une fédération hautement décentralisée. Ainsi, pour établir des mesures pancanadiennes, il faut soit rendre le financement conditionnel de façon à obliger les provinces et territoires d'avoir les mêmes positions et collaborer efficacement ou décréter une loi (Wilson et al., 2021).

Section 3 : LEÇONS ET RECOMMANDATIONS TIRÉES DES DEUX PROGRAMMES

Il y a plusieurs leçons que nous tirons de cette recherche, ainsi que de nombreuses recommandations pour les gouvernements fédéral et québécois par rapport à leur réponse et la composition des mesures d'aide aux PME lors de pandémies et crises financières.

Tout d'abord, la crise sanitaire a chamboulé entièrement les PME qui ont dû faire face à plusieurs défis liés, entre autres, aux liquidités, au maintien de leurs employés et à leur continuité même. D'après Statistique Canada, le taux de chômage au Canada s'élevait à 13,7 % en date de mai 2020, pour descendre à 10,9 % en juillet, alors qu'avant la pandémie, en janvier de la même année, il se situait entre 5 et 6 % (Tremblay, 2021).

Parmi les différentes provinces et territoires du pays, c'est le Québec qui a été le plus affecté. En effet, d'après l'Observatoire des Inégalités, le taux de chômage a grimpé de 4,5 % en février 2020 à 18,2 % pour le mois d'avril 2020, avant de redescendre à 9,2 % au mois de juillet (Tremblay, 2021).

L'analyse sur les mesures d'urgence nous montre que l'aide fournie était nécessaire pour soutenir des millions de PME face au risque de faillite et d'effondrement à travers

l'implémentation des différents programmes québécois et fédéraux. Nous notons qu'au Canada et au Québec le soutien aux entreprises était rapide et diversifié avec des mesures pour l'emploi, les prêts et le loyer, ce qui a donc conduit à moins de faillites comparativement à plusieurs autres endroits dans le monde (The Ivey Academy, 2021). De manière générale, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de proposer, de développer et de repenser des programmes et des dispositifs gouvernementaux afin de garantir le développement de telles structures dans un univers économique de plus en plus complexe.

Nous constatons que la volonté d'agir rapidement par les deux gouvernements a peut-être induit à la mise en place de programmes incomplets. En effet, suite à notre étude des mesures, nous avons vu combien de fois les programmes ont été modifiés tout au long de leur mise en place, que ce soit par rapport à leur durée, les montants accordés ou les conditions d'admissibilité. Bien évidemment, au début il était difficile d'anticiper l'ampleur et la longévité de la crise sanitaire, ainsi qu'à quel point la continuité de ces mesures tout au long de cette période était vitale aux PME. Cependant, annoncer dès le début des programmes avec une forte enveloppe pour quelques mois n'est pas la même chose que de garder ces programmes et continuer d'augmenter leur enveloppe, puisque cela peut causer un surendettement des PME et ces dernières risquent de ne pas pouvoir payer les prêts aux dates fixées, notamment puisque le contexte d'après crise est marqué par une inflation importante et des taux d'intérêt élevés. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que pour plusieurs programmes fédéraux l'échéancier de paiement a été reporté à plusieurs reprises. Par exemple, pour la CUEC, il y a eu une prolongation d'un an en janvier 2022 pour rembourser les prêts conduisant à une radiation partielle de ces derniers jusqu'à 33 % (Ministère des finances du Canada 1, 2023). Une autre prolongation a eu lieu jusqu'au 31 décembre 2023, puis finalement le remboursement a été reporté au 18 janvier 2024 (Ministère

des finances du Canada 1, 2023). Bien évidemment, il s'agit de la même situation pour les programmes québécois, notamment l'AERAM dont le remboursement a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022 (Gouvernement du Québec 1, 2022). Avant cela, il y avait eu un moratoire initial sur les remboursements jusqu'au 31 mars 2022 (Corporation de développement économique, s.d).

De plus, étant donné les différences structurelles des programmes établies par chacun des gouvernements, nous pouvons être amenés à penser que du côté fédéral l'aide était plus généreuse notamment pour ce qui est des prêts sans intérêt avoisinant les 40 000\$ du SSUC et les critères d'admissibilité n'ayant pas de conditions *ex ante* comme nous l'avons expliqué plus haut pour le Québec. Nous pouvons donc supposer que les programmes d'aides se sont chevauchés dans le sens où, dans de nombreux cas, il était plus avantageux pour les PME d'appliquer aux programmes fédéraux que québécois, qui ont peut-être été sous utilisés.

Par ailleurs, il faut savoir que l'ampleur des mesures d'aide mises en place pour soutenir les PME, que ce soit par le gouvernement fédéral ou québécois, ne nous permet pas de tirer de conclusions définitives, puisque de nombreuses PME n'ont toujours pas remboursé les prêts reçus et font face actuellement à des taux d'intérêts élevés et une inflation considérable. Ainsi, nous faisons toujours face au risque d'une hausse majeure de faillites et d'insolvabilité (Grieder et al, 2021).

Pour ce qui est des recommandations communes aux gouvernements fédéral et québécois, nous considérons d'abord que les mesures de soutien doivent prendre en compte les différences des PME, que ce soit leur taille, leur chiffre d'affaires, leur secteur d'activité, leur développement numérique, la durée de leur présence sur le marché, etc (Organisation for Economic Co-

operation and Development, 2020). Il faudrait aussi que l'approche des deux gouvernements et des autres gouvernements provinciaux soit commune lors de la mise en place de ces programmes de soutien aux PME pour que certains éléments tels que les conditions d'admissibilité et la durée des programmes soient les mêmes (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2023).

En outre, il est nécessaire de penser à la situation financière de ces PME une fois que les programmes d'aide auront pris fin. Il est donc important de penser ces mesures de façon à ce qu'elles ne rendent pas les PME surendettées et à haut risque d'insolvabilité. Ainsi, dans le futur, avant que des crises pareilles arrivent, les gouvernements doivent trouver et soutenir les différents outils qui permettent aux PME d'anticiper et faire face à ces crises, notamment en renforçant les fonds propres et les quasi-fonds propres, les plans de continuité des activités dans ce contexte ainsi que toute forme d'appui alternatif aux crédits et garanties de prêts, en prenant en considération les échéances de remboursement pour que les PME parviennent à se relancer rapidement (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2021). Dans ce même contexte d'anticipation, il faut aussi établir des démarches pour pouvoir enlever de manière progressive l'appui temporaire offert lors de ces crises.

Les gouvernements sont aussi dans la nécessité d'établir un équilibre entre l'appui rapide, accessible et temporaire aux PME afin qu'elles continuent leurs activités, maintiennent leurs liquidités et gardent leurs employés, mais en même temps mettent en place des mesures plus ciblées avec comme but un changement structurel sur le long terme, notamment en appuyant la transition numérique, ce qui ne fut pas offert par les programmes d'aide durant la pandémie de la Covid-19. Malgré cela, de nombreuses PME ont dû adapter leurs offres de services en se dotant

de nouveaux outils numériques, ce qui peut être considéré comme une accélération de la transformation digitale qui sera encore plus importante dans l'avenir.

Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que les différentes lois et politiques qui mettraient encore plus les PME en difficulté en moment de crise soient revues, notamment certaines conditions d'accès au financement comme les lois sur les faillites, qui se sont d'ailleurs avérées fatales pour plusieurs PME lors de la pandémie puisqu'elles se sont vues exclues de certains programmes (Gouvernement du Québec 2, 2022), notamment le PAUPME au Québec pour lequel de nombreuses PME ont été exclues car elles étaient sous la protection de la loi sur la faillite et l'insolvabilité avant la pandémie (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2023). Cela nous rappelle donc l'importance d'avoir des mesures semblables en lien avec les conditions d'éligibilité entre les gouvernements fédéral et québécois au risque que certains segments des PME ne bénéficient pas des mesures dont elles ont besoin en temps de crise (Organisation for Economic Co-operation and Development 2023).

Nous estimons ainsi qu'il faudrait effectuer une analyse empirique approfondie pour comprendre comment la supposée rigueur des mesures québécoises comparativement à celle du gouvernement canadien a affecté l'économie de manière générale et les PME de manière spécifique (Cheung, 2021). Cette analyse permettrait de comprendre si ces mesures différentes affectent autrement les PME du Québec que celles du reste du Canada.

Conclusion :

En guise de conclusion, nous pouvons dire que cette recherche nous a permis de comprendre l'importance des PME dans le paysage économique canadien et québécois et de constater

l'ampleur des effets de la pandémie sur les PME canadiennes et québécoise. Comme nous l'avons montré, la pandémie de la Covid-19 a causé un chamboulement majeur pour ces entreprises en induisant une augmentation du chômage et en leur causant des baisses d'activités, des fermetures, des licenciements, un manque de liquidité, etc. Cela a donc nécessité une réponse des gouvernements pour appuyer ces PME.

À la suite de notre étude, nous constatons que la réponse à la crise sanitaire des deux gouvernements pour soutenir les PME était rapide et audacieuse à cause des institutions politiques (Béland et al., 2020).

De plus, il y avait une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral canadien et les différentes provinces et territoires tel que le Québec afin de s'assurer que les programmes d'aides mis en place pour les PME soient adaptés (Ministère des finances du Canada 1, 2020).

Cependant, malgré cela, les mesures établies ont fait face à des contraintes et des défis en lien particulièrement avec le ciblage des PME et la durée de la pandémie puisque des programmes onéreux qui étaient censés être temporaires ont finalement perduré. Nous avons également pu constater qu'il y avait des différences importantes entre les programmes fédéraux par rapport aux critères d'éligibilité notamment. Par ailleurs, nous avons perçu que même si ces dispositifs ont permis de sauver la majorité PME, ces dernières doivent parcourir un long chemin avant de pouvoir revenir à leur situation d'avant la pandémie, puisque la crise et les mesures mises en place les laissent face à des dettes conséquentes (Nye, 2021). D'ailleurs, nous avons vu que les gouvernements ont à plusieurs reprises modifié les échéances de remboursement des emprunts de ces programmes. Ainsi, il faudrait que les gouvernements pensent à un moyen de soutenir ces entreprises qui, du jour au lendemain, n'ont plus d'aide et font face à un important crédit à

rembourser dans un avenir proche. Cela pourrait être considéré comme un appui de transition et consister en un plan de remboursement.

Notre analyse nous a permis de tirer plusieurs enseignements, ainsi que de nombreuses recommandations à l'égard des gouvernements québécois et fédéral quant à leur réponse à la Covid-19. Nous avons aussi souligné l'importance de l'anticipation, puisqu'il faut appuyer les PME en renforçant leurs fonds propres, par exemple, bien avant que de telles crises n'arrivent, et ce, afin qu'elles soient le mieux préparées possible en ayant les outils qui leur permettraient de faire face à de telles situations et non pas être totalement dépendantes des gouvernements comme pour la crise sanitaire de la Covid-19. Il faut aussi penser aux conséquences futures des mesures établies en situation exceptionnelle sur ces entreprises, notamment leur endettement, ainsi que l'importance d'un alignement entre les programmes proposés par les deux gouvernements, notamment pour ce qui est des conditions d'admissibilité.

Finalement, nous pouvons avancer que la relance de l'économie canadienne et spécifiquement celle des PME est un processus complexe. Seul le temps nous permettra de voir les réels impacts des différents dispositifs sur les PME canadiennes et québécoises, puisqu'actuellement nous n'avons pas suffisamment de données pour tirer des conclusions définitives.

Nous espérons que les contributions apportées par la recherche sur les politiques de soutien financier aux PME seront utiles pour de futures études sur la mise en place de mesures d'aides pour les PME, mais aussi lors de la mise en place de ces programmes d'appui dans l'avenir, que ce soit pour le gouvernement Québécois ou fédéral.

Bibliographie:

Affaires Mondiales Canada (2022, 22 décembre). Le point sur le commerce 2020. AMC. En ligne. Consulté le 21 Août 2023. URL : <https://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/economist-economiste/state-of-trade-commerce-international-2020.aspx?lang=fra>.

Affaires Mondiales Canada (s. d.). Canada's support of G20 world trade and investment response to COVID 19. GAC. En ligne. Consulté le 8 Juillet 2023. URL : https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/g20/2020-09-22-action_plan-plan_action.aspx?lang=eng

Agence du revenu du Canada. (2023, 10 Novembre). Demandes à ce jour – Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et indemnité de confinement. En ligne. Consulté le 17 Avril 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subventions-salaires-loyer/sucl-statistiques.html>

Agence du revenu du Canada, (2020, 23 Novembre). Subvention d'urgence du Canada pour le loyer. Canada.ca. En ligne. Consulté le 12 Septembre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2020/11/subvention-durgence-du-canada-pour-le-loyer.html>

Bayraktar, M. (2020). The Importance of SMEs On World Economies. INTERNATIONAL CONFERENCE ON EURASIAN ECONOMIES 2019. En ligne. Consulté le 10 Mars 2023. URL : <https://www.avekon.org/papers/2265.pdf>

Béland, D., Dinan, S., Rocco, P., & Waddan, A. (2020). Social Policy Responses to COVID-19 in Canada and the United States : Explaining policy variations between two liberal welfare state regimes. *Social Policy & Administration*, 55(2), 280-294. En ligne. Consulté le 24 Septembre 2023. DOI : <https://doi.org/10.1111/spol.12656>

Beland, L-P; Fakorede, Oluwatobi; Mikola, D. (2020): Canadian Small Businesses' Employees and Owners during COVID-19, GLO Discussion Paper, No. 650, Global Labor Organization (GLO), Essen. En ligne. Consulté le 22 Juillet 2023. URL : <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/223313/1/GLO-DP-0650.pdf>

Boutafrouf, F. Z. (2021). L'Impact du Covid-19 sur la très petite et moyenne entreprise marocaine. *BOUTAFROUT | Revue de Management et Cultures*. En ligne. Consulté le 5 Mai 2023. URL : <https://revues.imist.ma/index.php/REMAC/article/view/34053/17517>

Cameron-Blake, E, Paisley, Sim, Tatlow, H, Hale, T, Wood, A, Smith, J, Sawatsky, J, Parsons, Z, Tyson, K, Breton, C, & Sim, P. (2021). "Variation in the Canadian Provincial and Territorial responses to COVID19". Blavatnik School of Government Working Paper. En ligne. Consulté le 3 Octobre 2023. URL : www.bsg.ox.ac.uk/covidtrack

Chambre de commerce de l'Ontario, Fédération des chambres de commerce du Québec,

Blanchette, S., Saba, T. (2020, 15 Octobre). Petits et moyens employeurs (PME) : lacunes en matière de compétences futures. En ligne. Consulté le 16 Juin 2023. URL : <https://ppforum.ca/fr/publications/petits-et-moyens-employeurs-pme-lacunes-en-matiere-de-competences-futures/>

Cheung, C. (2021). The Bank of Canada COVID-19 Stringency Index : Measuring Policy Response across Provinces. Bank of Canada. En ligne. Consulté le 30 Septembre 2023. DOI : <https://doi.org/10.34989/san-2021-1>

Comptables professionnels agréés Canada. (s. d.). COVID-19: Mesures de soutien financier et économique annoncées par le gouvernement fédéral. En ligne. Consulté le 19 Mars 2023. URL : <https://www.cpacanada.ca/fr/interet-public/politiques-publiques-relations-gouvernements/covid-19-mesures-de-soutien-du-gouvernement-federal>

Comptables professionnels agréés Canada. (2020, 29 Juin). COVID-19: Situation des PME trois mois après. En ligne. Consulté le 11 Août 2023. URL : <https://www.cpacanada.ca/fr/nouvelles/canada/2020-06-29-covid-19-situation-entreprises>

Corporation de développement économique. (s.d). Réouverture du volet AERAM et extension du moratoire de remboursement pour l'aide d'urgence. En ligne. Consulté le 29 Août 2023. URL : <https://cdemrclautentides.org/7257-2/>

Demers Beaulne. (2021, 22 Février). COVID-19 : Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. En ligne. Consulté le 19 Septembre 2023. URL : <https://www.demersbeaulne.com/2021/02/22/aide-urgence-aux-petites-et-moyennes-entreprises/>

Desrosiers, É. (2021, 11 Mai). Les entreprises canadiennes en santé. . . grâce aux gouvernements. Le Devoir. En ligne. Consulté le 27 Mars 2023. URL : <https://www.ledevoir.com/economie/600477/coronavirus-les-entreprises-en-sante-grace-aux-gouvernements>

Développement économique Canada pour les régions du Québec. (2020, Août 13). COVID-19: 50 million de dollars pour les petites entreprises de Montréal. Canada.ca. En ligne. Consulté le 7 Octobre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/developpement-economique-regions-quebec/nouvelles/2020/06/covid-19--50-millions-de-dollars-pour-les-petites-entreprises-de-montreal.html>

Engidaw, A. E. (2022). Small businesses and their challenges during COVID-19 pandemic in developing countries: in the case of Ethiopia. Journal of Innovation and Entrepreneurship, 11(1). En ligne. Consulté le 8 Janvier 2023. URL : <https://doi.org/10.1186/s13731-021-00191-3>

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. (2020, 8 Septembre). Déclaration de la FCEI au sujet de la prolongation de l'AUCLC. En ligne. Consulté le 16 Septembre 2023. URL : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/communiques-de-presse/declaration-de-la-fcei-au-sujet-de-la-prolongation-de-lauccl>

France. 24 (2018, 2 Octobre). Le Québec tourne la page libérale et élit un gouvernement nationaliste. France 24. En ligne. Consulté le 6 Novembre 2023. URL : <https://www.france24.com/fr/20181002-canada-quebec-caq-legault-francois-legislatives-parti-nationaliste-trudeau>

Gouvernement du Québec 1. (2020, 08 Juin). COVID-19 : 50 millions de dollars pour les petites entreprises de Montréal – Les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que la Ville de Montréal travaillent ensemble pour appuyer les entreprises de la métropole. En ligne. Consulté le 12 Juillet 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-50-millions-de-dollars-pour-les-petites-entreprises-de-montreal-les-gouvernements-du-canada-et-du-quebec-ainsi-que-la-ville-de-montreal-travaillent-ensemble-pour-appuyer-les-entreprises-de-la-metropole>

Gouvernement du Québec 2. (2020, 10 Novembre). Ajustement au PACTE - volet Tourisme : plus inclusif et plus généreux. En ligne. Consulté le 8 Octobre 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/ajustements-au-pacte-volet-tourisme-plus-inclusif-et-plus-generoux>

Gouvernement du Québec. (2021, 20 Décembre). COVID-19 – L’AERAM de nouveau accessible à certaines entreprises. En ligne. Consulté le 30 Septembre 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-laeram-de-nouveau-accessible-a-certaines-entreprises-37184>

Gouvernement du Québec 3. (2020, 10 Novembre). Le PACTE - volet tourisme : plus inclusif et plus généreux. En ligne. Consulté le 2 Avril 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pacte-volet-tourisme#:~:text=Environ%20500%20entreprises%20suppl%C3%A9mentaires%20sont,leur%20rentabilit%C3%A9%20%C3%A0%20moyen%20terme> Consulté le 2 Avril 2023.

Gouvernement du Québec 4. (2020). Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020. En ligne. Consulté le 14 Juin 2023. URL : <http://www.finances.gouv.qc.ca/>
http://www.finances.gouv.qc.ca/MAJ2020/documents/AUTFR_lepointNov2020.pdf

Gouvernement du Québec 1. (2022, 24 Février). Programmes d’aide – COVID-19-FIN DE L’AERAM ET PROLONGATION DU MORATOIRE DANS LE CADRE DU PAUPME. En ligne. Consulté le 26 Septembre 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programmes-daide-covid-19-fin-de-laeram-et-prolongation-du-moratoire-dans-le-cadre-du-paupme-38206>

Gouvernement du Québec 2. (2022, 09 Juin). Programmes d’aide - COVID-19 - fin du PAUPME et du PACTE: Québec dévoile les modalités. En ligne. Consulté le 21 Juillet 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programmes-daide-covid-19-fin-du-paupme-et-du-pacte-quebec-devoile-les-modalites-41172#:~:text=du%20PAUPME%20et%20du%20PACTE%20%C3%A9tait%20le%2031%20mars%202022,dollars%20via%20ceux%20du%20PAUPME>.

Gouvernement du Québec 3. (2022, 30 Juin). Résultats préliminaires au 31 mars 2022 : Une situation financière et budgétaire qui atteste la bonne performance de l'économie. En ligne. Consulté le 22 Septembre 2023. URL : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/resultats-preliminaires-au-31-mars-2022-une-situation-financiere-et-budgetaire-qui-atteste-la-bonne-performance-de-leconomie-42033>

Grieder, T, Khan, Mikael, Ortega, J, Symmers, C. (2021). COVID-19's impact on the financial health of Canadian businesses : An initial assessment. Bank of Canada. En ligne. Consulté le 28 Août 2023. URL : <https://doi.org/10.34989/san-2021-8>
Innovation, Science and Economic Development Canada, Office of the Deputy Minister, Small Business, Tourism and Marketplace Services & Small Business Tourism and Marketplace Services. (2020, 10 December). Key Small Business Statistics — 2020. En ligne. Consulté le 12 Mars. URL : <https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/en/key-small-business-statistics/key-small-business-statistics-2020>

Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Cabinet du sous-ministre, Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise & Services axés sur le marché le tourisme et la petite entreprise. (2019, 10 Décembre). Principales statistiques relatives aux petites entreprises - novembre 2019. En ligne. Consulté le 18 Août 2023. URL : <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-novembre-2019/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-novembre-2019>

Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Cabinet du sous-ministre, Services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise & Services axés sur le marché le tourisme et la petite entreprise. (2021, 22 Décembre). Principales statistiques relatives aux petites entreprises — 2021. En ligne. Consulté le 6 Octobre 2023. URL : <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2021>

Institut de la Statistique Du Québec. (2020, 13 Juillet). Les entreprises québécoises de moins de 5 employés: portrait et contribution à la dynamique des entreprises et de l'emploi. Institut de la Statistique du Québec. En ligne. Consulté le 5 Octobre 2023. URL : <https://statistique.quebec.ca/fr/communiquel/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi>

Kronfli, C. (2020). Small Business, Big Impact How SMEs are Pivoting During COVID-19. Ontario Chamber of Commerce. En ligne. Consulté 15 Avril 2023. URL : <https://occ.ca/wp-content/uploads/SME-Report-June22.pdf>

La Banque Mondiale. (2016, 20 Juin). Les petites entreprises dynamisent la croissance économique et créent des emplois. Banque mondiale. En ligne. Consulté le 10 Septembre 2023. URL : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/06/20/entrepreneurs-and-small-businesses-spur-economic-growth-and-create-jobs#:~:text=Non%20seulement%20les%20PME%20sont,la%20prestation%20des%20services>

%20publics.

Lalonde, D. (2020, 17 Mars). COVID-19: un coup de massue pour les PME canadiennes. Les affaires. En ligne. Consulté 12 Février 2023. URL : <https://www.lesaffaires.com/dossier/covid-19-tout-ce-qu-il-faut-savoir/covid-19-un-coup-de-massue-pour-les-pme-canadiennes/616587>

Letendre, F. (2020, 22 April). Solutions PME et relance: se préparer à rebondir après la COVID-19. Raymond Chabot Grant Thornton. En ligne. Consulté le 14 Septembre 2023. URL : <https://www.rcgt.com/fr/en-action/relance-économique-solutions-pme-plan-stratégique-continuité-affaires/>

Leung, D., & Liu, H.. (2022, 23 Février). Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada et la croissance et le taux de survie des entreprises pendant la pandémie de COVID-19 au Canada. Statistique Canada. En ligne. Consulté le 20 Mars 2023. URL : <https://doi.org/10.25318/36280001202200200006-fra>

Lin, X., & Hoffarth, M. (2023, 15 Mai). Une analyse des programmes canadiens de soutien aux entreprises en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19. Statistique Canada. En ligne. Consulté le 15 Août 2023. URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/13-605-x/2023001/article/00001-fra.pdf?st=IkH5fuGf>

Ministère des finances du Canada 1 (2020, 15 juillet). Aperçu du plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la Covid-19. En ligne. Consulté le 2 Octobre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/portrait-economique-budgetaire/aperçu-plan-intervention-economique-canada.html>

Ministère des finances du Canada 1. (2023, 14 Septembre). Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes : le gouvernement prolonge les dates limites de remboursement des prêts du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. En ligne. Consulté le 2 Octobre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2023/09/compte-durgence-pour-les-entreprises-canadiennes--le-gouvernement-prolonge-les-dates-limites-de-remboursement-et-de-radiation-partielle-des-prets.html>

Ministère des finances du Canada 2 (2020, 8 Septembre). Le gouvernement annonce le prolongement de l'allègement du loyer des petites entreprises. En ligne. Consulté le 2 Octobre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/09/le-gouvernement-annonce-le-prolongement-de-lallegement-du-loyer-des-petites-entreprises.html>

Ministère des finances du Canada 1. (2022, 20 Avril). Le gouvernement du Canada publie le budget de 2022. En ligne. Consulté le 21 Janvier 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2022/04/le-gouvernement-du-canada-publie-le-budget-de2022.html>

Ministère des finances du Canada 2. (2022, 12 Janvier). Le gouvernement prolonge la date limite de remboursement des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. En ligne. Consulté le 3 Septembre 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere->

finances/nouvelles/2022/01/le-gouvernement-prolonge-la-date-limite-de-remboursement-des-prets-du-compte-durgence-pour-les-entreprises-canadiennes.html

Ministère des finances du Canada 2. (2023, 18 Janvier). Rapport financier annuel du gouvernement du Canada exercice 2020-2021. En ligne. Consulté le 23 Août 2023. URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/rapport-financier-annuel/2021/rapport.html>

Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Direction de la coordination des interventions économiques territoriales. (2020, 8 Octobre). PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES CADRE D'INTERVENTION. En ligne. Consulté le 8 Octobre 2023. URL : https://mrchsl.com/assets/pdfs/CADRE-DINTERVENTION_PAUME-AERAM.pdf

Mo, G., Cukier, W., Atputharajah, A., Boase, M. I., & Hon, H. (2020). Differential Impacts during COVID-19 in Canada: A look at diverse individuals and their businesses. *Canadian Public Policy-analyse De Politiques*, 46(S3), S261-S271. En ligne. Consulté le 17 Mars 2023. URL : <https://doi.org/10.3138/cpp.2020-072>

Morin-Martel, F. (2022, 9 Juin). Fin de certains programmes d'aide aux entreprises. *Le Devoir*. En ligne. Consulté le 25 Septembre 2023. URL : <https://www.ledevoir.com/societe/720936/fin-de-certains-programmes-d-aide-aux-entreprises>

MRC de la Rivière-du-Nord. (s.d). PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME). En ligne. Consulté le 11 Juin 2023. URL : https://mrcrdn.qc.ca/wp-content/uploads/2020/12/Politiques-PAUPME-AERAM_V2020-12-17.pdf

Nye, J. (2021, 5 Octobre). Les nouveaux défis auxquels sont confrontées les petites entreprises canadiennes. En ligne. Consulté le 4 Septembre 2023. URL : <https://leadershipavise.rbc.com/les-nouveaux-defis-auxquels-sont-confrontees-les-petites-entreprises-canadiennes>

OCDE (2008). L'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics. En ligne. Consulté le 16 Juillet 2023. URL : <https://www.oecd.org/fr/cfe/pme/43183145.pdf>

OECD. (2020, 15 July). Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses. En ligne. Consulté le 9 Septembre 2023. URL : <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/coronavirus-covid-19-sme-policy-responses-04440101/>

OECD. (2023, 27 June). Future-Proofing SME and Entrepreneurship Policies. En ligne. Consulté le 2 Octobre 2023. URL : <https://www.oecd.org/cfe/smes/key-issues-paper-oecd-sme-and-entrepreneurship-ministerial-meeting-2023.pdf>

OECD. (2009, Juin). L'impact de la crise mondiale sur le financement des PME et de

l'entrepreneuriat et les réponses en termes d'action des pouvoirs publics. En ligne. Consulté le 14 Mars 2023. URL :

<https://www.oecd.org/fr/cfe/pme/limpactdelacrisemondialesurlefinancementdespmeetdelentrepneurietetlesreponsesentermesdactiondespouvoirspublics.htm>

OECD. (2021, 8 April). One year of SME and entrepreneurship policy responses to Covid-19 : Lessons learned to “build back better”. En ligne. Consulté le 23 Septembre 2023. URL :

<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/one-year-of-sme-and-entrepreneurship-policy-responses-to-covid-19-lessons-learned-to-build-back-better-9a230220/>

Organisation internationale du Travail. (2021). Comment la pandémie de COVID-19 change les entreprises: Analyse de la littérature. En ligne. Consulté le 18 Avril 2023. URL :

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_838863.pdf

RDQ. (s. d.). Aides financières COVID-19. En ligne. Consulté le 7 Juin 2023. URL :

<https://www.rdquebec.com/aides-financieres-covid-19>

Paura, C.M. (2020, 6 Octobre). Aperçu du programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial. Stikeman Elliott. En ligne. Consulté le 25 Février 2023. URL :

<https://www.stikeman.com/fr-ca/savoir/droit-immobilier-municipal/Un-aperçu-du-programme-dAide-durgence-du-Canada-pour-le-loyer-commercial-AUCLC>

Perevalov, N. (2021. 06 October). Small- and medium-sized Business Trends Report: Post-Pandemic Recovery. En ligne. Consulté le 16 Octobre 2023. URL :

<https://www.scotiabank.com/ca/en/about/economics/economics-publications/post.other-publications.insights-views.small-business-trends-report--post-pandemic-recovery--october-6--2021-.html>

Serebrin, J. (2021, 19 December). Quebec faces \$ 15-billion deficit for fiscal 2020-2021 due to pandemic spending. Canada's National Observer. En ligne. Consulté le 19 Mars 2023. URL :

<https://www.nationalobserver.com/2020/11/12/news>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2020, 29 Avril). L'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises. En ligne. Consulté le 17

Mai 2023. URL : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/notices/2020/laide-durgence-du-canada-pour-le-loyer-commercial-auclc-destinee-aux-petites-entreprises->

Société de développement économique de Drummondville (SDED). (2020, 08 Avril). [COVID-19] Près de 1,7 M \$ d'aide financière pour les petites et moyennes entreprises de la MRC de Drummond. En ligne. Consulté le 30 Juillet 2023. URL : <https://www.sded.ca/covid-19-pres-de-17-m-daide-financiere-pour-les-petites-et-moyennes-entreprises-de-la-mrc-de-drummond/>

Statistique Canada 1. Le Quotidien. (2021, 17 Décembre). Enquête sur le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, premier trimestre de 2021. En ligne. Consulté le 26 Août 2023. URL :

<https://www.150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/211217/dq211217b-fra.htm>

Statistique Canada 2. (2021, 3 Juin). Les répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada, deuxième trimestre de 2021. En ligne. Consulté le 31 Juillet 2023. URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00022-fra.htm>

Statistique Canada 1. Le Quotidien (2020, 6 février). Nombre d'entreprises canadiennes, décembre 2019. En ligne. Consulté le 16 Février 2023. URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200206/dq200206c-fra.htm>

Statistique Canada 2. (2020, 11 mai). Répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada. En ligne. Consulté le 28 Septembre 2023. URL : <https://www150statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00018-fra.htm>

The Ivey Academy. (2021, 28 January). Private growth companies : Lessons learned from surviving the pandemic. Ivey Business School. En ligne. Consulté le 4 Novembre 2023. URL : <https://www.ivey.uwo.ca/academy/insights/2021/01/private-growth-companies-lessons-learned-from-surviving-the-pandemic/>

Tremblay, D. (2021). La COVID-19 et les transformations du travail et de l'emploi. Interventions Économiques pour une Alternative Sociale, Hors-Série. Transformations. EN ligne. Consulté le 12 Avril 2023. URL : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.14785>

Wilson, K., Sher, G. D., & Philpott, J. (2021, 13 Septembre). Se préparer à la prochaine pandémie en créant la « Société canadienne de l'immunisation ». Canadian Medical Association Journal, 193(36), E1446-E1447. En ligne. Consulté le 15 Septembre 2023. URL : <https://doi.org/10.1503/cmaj.210670-f>